



## **RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018**

### **QUOTIUM TECHNOLOGIES**

Société anonyme au capital de 2 643 849,60 €

Siège social : 84-88 Bd de la Mission Marchand – 92400 Courbevoie

Exercice social : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre


**QTE**  
**LISTED**  
**NYSE**  
**EURONEXT**

## SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018.....	3
COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2018 .....	4
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES .....	28
COMPTES ANNUELS QUOTIUM TECHNOLOGIES SA .....	33
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	54
RAPPORT DE GESTION .....	60
1. Activité, résultats et situation financière.....	60
2. Informations juridiques.....	66
3. Informations non financières, sociales et environnementales .....	77
4. Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.....	86
5. Honoraires des commissaires aux comptes.....	90
Tableau de résultat des cinq derniers exercices de Quotium Technologies SA .....	91
Texte des Projets de Résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Mixte.....	92

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



**Elvane GUGLIELMINO**  
Président/Directeur Général

**A. ETATS DE SYNTHESE DU GROUPE QUOTIUM TECHNOLOGIES**

**1.1 Etat de la situation financière IFRS au 31 décembre 2018**

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Actif</b>			
Goodwill	5.1	887	887
Immobilisations incorporelles	5.1	44	42
Immobilisations corporelles	5.1	9	6
Immobilisations financières	5.1	1 512	1 541
Impôts différés actifs	5.9	0	47
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>2 452</b>	<b>2 523</b>
Créances clients et comptes rattachés	5.2	1 134	1 827
Autres actifs courants	5.3	333	260
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.4	8 246	7 941
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>9 713</b>	<b>10 028</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>12 165</b>	<b>12 551</b>
<b>Passif</b>			
Capital social		2 644	2 644
Réserve légale		202	202
Réserve de conversion		(511)	(553)
Réserves consolidées		5 515	4 248
Résultat de l'exercice consolidé		743	1 299
<b>Capitaux propres</b>	1.4	<b>8 592</b>	<b>7 840</b>
<i>dont part des minoritaires</i>		0	0
Provisions risques et charges	5.7	247	244
Emprunts bancaires et avances remboursables	5.8	104	190
Impôts différés passifs	5.9	181	187
<b>Total passifs non courants &gt; 1 an</b>		<b>533</b>	<b>621</b>
Emprunt bancaire et avances remboursables	5.8	81	109
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		192	624
Personnel et comptes rattachés		130	125
Etat - impôt sur les résultats		320	398
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées		167	324
Autres passifs courants		0	1
Produits constatés d'avance	5.10	2 150	2 509
<b>Total passifs courants &lt; 1 an</b>		<b>3 041</b>	<b>4 089</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>12 165</b>	<b>12 551</b>

## 1.2 Compte de résultat consolidé IFRS au 31 décembre 2018

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	6.1	3 135	2 957
Charges de personnel	6.2	(848)	(942)
Charges externes		(1 408)	(1 153)
Impôts et taxes		(27)	(29)
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.3	(2)	186
Autres charges et produits opérationnels	6.4	56	347
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>906</b>	<b>1 367</b>
Résultat opérationnel non courant	6.4	4	442
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>910</b>	<b>1 808</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		192	12
Coût de l'endettement financier		(4)	(3)
Autres charges et produits financiers		15	(6)
<b>Résultat financier</b>	6.5	<b>203</b>	<b>3</b>
<b>Résultat net avant impôts</b>		<b>1 113</b>	<b>1 811</b>
Impôts exigibles	5.9	(331)	(437)
Charges/Produits d'impôts différés	5.9	(39)	(75)
Charges et produits non récurrents		0	0
<b>Résultat net</b>		<b>743</b>	<b>1 299</b>
Résultat net des activités destinées à être cédées		0	0
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>743</b>	<b>1 299</b>
Nombre d'actions (hors action en auto contrôle)		1 650 410	1 650 410
Résultat par action (€/action)		0,45	0,79
Résultat dilué par action (€/action)		0,45	0,79

### 1.3 Résultat global consolidé IFRS au 31 décembre 2018

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat net (a)</b>	<b>743</b>	<b>1 299</b>
<b>Éléments recyclables en résultat net</b>	<b>(0)</b>	<b>(2)</b>
Ecart de conversion	(0)	(2)
<b>Éléments non recyclables en résultat net</b>	<b>5</b>	<b>64</b>
Ecart actuariels sur les avantages au personnel	5	63
Impôts différés sur éléments non recyclables	0	0
<b>Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres (b)</b>	<b>5</b>	<b>61</b>
<b>Résultat global consolidé (c) = (a)+(b)</b>	<b>748</b>	<b>1 360</b>
<i>dont part du Groupe</i>	748	1 360

### 1.4 Etat de variation des Capitaux propres consolidés

*Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2017 au 31/12/2017*

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires - Capitaux propres
<b>Au 01 janvier 2017</b>	<b>2 644</b>	<b>4 635</b>	<b>(884)</b>	<b>(32)</b>	<b>(594)</b>	<b>711</b>	<b>6 480</b>	<b>0</b>
Affectation du résultat N-1			711			(711)	0	
Résultat						1 299	1 299	
Variation de l'auto-contrôle							0	
Provision pour engagement de retraite			63				63	
Ecart de conv. - Effet de change					(2)		(2)	
Autres							0	
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>2 644</b>	<b>4 635</b>	<b>(110)</b>	<b>(32)</b>	<b>(596)</b>	<b>1 299</b>	<b>7 840</b>	<b>0</b>

*Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2018 au 31/12/2018*

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires - Capitaux propres
<b>Au 01 janvier 2018</b>	<b>2 644</b>	<b>4 635</b>	<b>(110)</b>	<b>(32)</b>	<b>(596)</b>	<b>1 299</b>	<b>7 840</b>	<b>0</b>
Affectation du résultat N-1			1 299			(1 299)	0	
Résultat						743	743	
Variation de l'auto-contrôle							0	
Provision pour engagement de retraite			5				5	
Ecart de conv. - Effet de change					4		4	
Variations de périmètre			(42)		42		-	
Autres							0	
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>2 644</b>	<b>4 635</b>	<b>1 152</b>	<b>(32)</b>	<b>(550)</b>	<b>743</b>	<b>8 592</b>	<b>0</b>

## 1.5 Etat des flux de trésorerie consolidés IFRS au 31 décembre 2018

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat net</b>	<b>743</b>	<b>1 299</b>
<b>Résultat net des activités reclassées IFRS 5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>743</b>	<b>1 299</b>
+/- dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	8	(189)
+/- variation avantages postérieurs à l'emploi	7	13
+/- Autres éléments opérationnels sans effet sur la trésorerie	(6)	(352)
+/- Values de cession d'actifs	0	0
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt</b>	<b>752</b>	<b>770</b>
+ coût de l'endettement financier net	4	3
+/- Charge/Produit d'impôt (y compris impôts différés)	370	512
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)</b>	<b>1 127</b>	<b>1 286</b>
- impôts versés (B)	(407)	(447)
- encaissement du compte séquestre	0	1 000
- BFR hors compte séquestre	(323)	146
<b>+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)</b>	<b>(323)</b>	<b>1 146</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)</b>	<b>396</b>	<b>1 985</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8)	(46)
Dépôts et cautionnements	8	
Autres Immobilisations Financières (Contrat liquidité)		
Octroi de prêts à la société mère		(1 500)
Autres variations d'actifs financiers	22	
<b>= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)</b>	<b>22</b>	<b>(1 546)</b>
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (écarts actuariels)		0
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (Réserve conversion)		0
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (Annulation actions propres)		0
- Remboursements Emprunts bancaires / Avances remboursables	(114)	(116)
+ Remboursement du compte séquestre		0
Flux de trésorerie liés à la cession des actifs		0
<b>= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)</b>	<b>(114)</b>	<b>(116)</b>
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	1	(15)
<b>= Variation de la trésorerie Nette (D + E + F+ G)</b>	<b>305</b>	<b>309</b>
<b>Trésorerie des activités reclassées IFRS 5</b>		
<b>= Variation de la trésorerie Nette après reclassement IFRS 5</b>	<b>305</b>	<b>309</b>

## 1.6 Etat de variation de l'endettement au 31 décembre 2018

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	Variation	31/12/2018
Trésorerie active (a)	7 941	305	8 246
Trésorerie passive (b)	0	0	0
<b>Trésorerie brute</b>	<b>7 941</b>	<b>305</b>	<b>8 246</b>
Endettement financier brut (c)	(299)	114	(185)
<b>Endettement financier net (a) + (b) + (c)</b>	<b>7 642</b>	<b>419</b>	<b>8 061</b>

La variation de trésorerie brute s'explique pour 169K€ par l'ajustement à la juste valeur d'un placement financier.  
Le montant des dettes remboursées sur l'exercice s'est élevé à 114 K€ (Oséo et Coface).



## B. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

### 1 Base d'établissement des états financiers du Groupe

#### 1.1 Déclaration de conformité du référentiel du Groupe

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES a établi ses états financiers consolidés au 31 décembre 2018 conformément aux normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes. Ces normes comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations (*SIC* et *IFRIC*).

**Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018**

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2018 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES au 31 décembre 2018. Elles concernent principalement :

- Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2014-2016
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients
- Clarification d'IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients
- IFRS 9 - Instruments financiers
- Modifications d'IFRS 4 - Application d'IFRS 9 ET d'IFRS 4
- Modifications d'IFRS 2 - Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- IAS 40 - Transferts d'immeubles de placement
- Interprétation IFRIC 22 - Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

**Nouvelles normes, amendements ou interprétations applicables par anticipation dès l'exercice 2018.**

Le Groupe n'a pas opté en 2018 pour une application anticipée des amendements ou interprétations suivants :

- IFRS 16 - Contrats de location
- Modifications d'IFRS 9 - Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative
- Interprétation IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux
- Amendements d'IAS 19 – Modification réduction ou liquidation de plans
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017

La mise en œuvre de ces amendements et interprétations ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le Groupe.

**Nouvelles normes non applicables en 2018 :**

Les textes potentiellement applicables au Groupe, publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union Européenne sont décrits ci-dessous. Ils Seront applicables de manière obligatoire, sous réserve de leur approbation par l'Union Européenne.

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :
  - Modifications d'IAS 28 – intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020
  - Modification des références au cadre conceptuel dans les normes

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
  - IFRS 17 – Contrats d'assurance

Ces comptes couvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 avril 2019 et en autorise la publication.

#### 1.2 Entité présentant les états financiers

La Société mère du Groupe tel que présentée sur les états ci-après est QUOTIUM TECHNOLOGIES S.A, Société Anonyme française cotée sur le marché Eurolist compartiment C d'Euronext Paris (QTE) dont le siège social est sis au 84-88, boulevard de la Mission Marchand 92419 Courbevoie (92).

Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société ainsi que ses filiales (« le Groupe »).

#### 1.3 Activité du Groupe

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES, éditeur de logiciels, est spécialisé dans le développement et la commercialisation de solutions logicielles de haute technicité. Le Groupe concentre ses capacités d'innovation sur des marchés à forte évolution technologique qui nécessitent la mise en place de solutions disruptives.

Pour rappel, ses produits historiques sont les logiciels :

- *Qtest* : logiciel de test de charge, de détection et d'analyse des problèmes de performance.
- *AppliManager* : logiciel de gestion de la performance et de la disponibilité des applications en production,
- *StarSentry* : solution de protection des données et d'optimisation du stockage sur bandes magnétiques.

#### 1.4 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES ainsi que ses filiales au 31 décembre 2018 sur la base de méthodes comptables homogènes et selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur.

#### 1.5 Changements de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu sur les périodes présentées.

#### 1.6 Jugements et estimations de la Direction du Groupe

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période, il est comptabilisé au cours de la période du changement, et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des comptes consolidés portent principalement sur :

- évaluation des provisions.
- estimation des impôts différés

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

## **1.7 Monnaie fonctionnelle et de présentation**

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société et de ses filiales.

Les montants sont présentés en millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

## 2 Principales méthodes comptables du Groupe

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- de continuité d'exploitation,
- d'indépendance des exercices,
- et de permanence des méthodes.

Les principes et méthodes comptables retenus pour les états financiers clos au 31 décembre 2018 sont identiques à ceux retenus pour la période comparative au 31 décembre 2017.

### 2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés détenues directement ou indirectement par le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES sont consolidées. Le contrôle exercé peut être exclusif ou par influence notable.

Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société ou ses filiales. Le contrôle est caractérisé par les trois éléments suivants :

- pouvoir sur l'autre entité,
- exposition, ou droits, à des rendements variables de cette autre entité,
- capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements de l'autre entité.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé à compter de la date effective de transfert du contrôle ou jusqu'à la date effective où le contrôle cesse d'exister.

Si nécessaire, des ajustements ont été réalisés sur les états financiers des filiales afin de mettre leurs méthodes comptables en adéquation avec celles utilisées par le Groupe.

Les intérêts minoritaires ou participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets des filiales consolidées sont identifiés séparément des capitaux propres - part du Groupe. Pour chaque prise de contrôle, le Groupe décide de les reconnaître sur la base de leur juste valeur ou sur la base de leur quote-part d'actif net. Par la suite, les intérêts minoritaires tiennent compte des variations de l'actif net de la filiale depuis la date de regroupement.

Mise en équivalence.

Une entreprise associée est une entreprise sur laquelle le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et qui n'est ni une filiale ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de l'entreprise détenue sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une activité économique en vertu d'un accord contractuel. Il n'existe que lorsque les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, ainsi que les actifs et passifs des entreprises associées, sont inclus dans les états financiers selon la méthode de la mise en équivalence, sauf lorsque la participation est classée en actifs destinés à être cédés selon IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées". Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées au coût ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entreprise détenue, diminué d'éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les participations dans les entreprises associées comprennent l'écart d'acquisition identifié à la date d'acquisition. Les pertes d'une entreprise associée qui excèdent la participation du Groupe ne sont pas comptabilisées, sauf si le Groupe a une obligation ferme et est en mesure d'effectuer un investissement complémentaire afin de couvrir les pertes.

La méthode de consolidation est déterminée en fonction du contrôle exercé.

- **Contrôle exclusif** : le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle supérieur à 50%, sauf s'il est clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Groupe détient la moitié ou moins des droits de vote d'une entreprise,

mais qu'il dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de décision équivalent. La méthode retenue est l'intégration globale.

- **Influence notable** : l'influence notable se détermine par le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage supérieur à 20% des droits de vote dans une entité. La méthode retenue est la mise en équivalence.

Les sociétés du périmètre du Groupe sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

### 2.2 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprise intervenus après le 1er janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée « *Regroupements d'entreprises* ». Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition, sous réserve qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée.

Le goodwill qui représente l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisé à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ». Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence. Il correspond essentiellement à des éléments non identifiables tels que le savoir-faire et l'expertise-métier des équipes. Les goodwill négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Les goodwill sont enregistrés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. Lors de chaque acquisition, le Groupe peut opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des intérêts minoritaires en date d'acquisition, et non pas uniquement leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Un test de dépréciation est réalisé pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, conformément à IAS 36, en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT. Une UGT est le plus petit Groupe identifiable d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs.

L'activité de QUOTIUM TECHNOLOGIES est centralisée sur son seul segment de marché, les licences d'utilisation de logiciels et prestations de services associées, les tests de dépréciation des actifs ont été réalisés au niveau du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES dans son ensemble.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'Unité, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.

En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

Pour les autres actifs incorporels identifiés lors d'opérations de regroupement d'entreprises, se reporter à la note 2.5 Immobilisations incorporelles. Une entreprise est définie par IFRS 3 comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs susceptibles d'être exploités et gérés dans le but

de fournir un rendement (dividendes, coûts inférieurs ou autres avantages économiques) directement aux investisseurs.

## 2.3 Elimination des opérations internes au Groupe

Les transactions, les produits et les charges ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés.

## 2.4 Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux de change historique.

Les comptes de résultat en devises sont convertis au taux moyen annuel. Les écarts de conversion résultant de ces différents taux sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « Réserves de conversion ».

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties sur la base du taux de change de clôture pour les opérations non couvertes.

Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en résultat financier.

## 2.5 Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale, l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 1 à 2 ans selon le mode linéaire.

### Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont immobilisés en application de la norme IAS 38 et les frais de recherche sont maintenus dans les comptes de charges. Les frais de développement répondent aux critères de la norme :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou la vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle.

Les frais de développement répondent aux six critères de la norme et sont donc activés. Ces frais correspondent principalement aux charges de personnel associées à la phase de rédaction technique et de qualification des nouveaux produits. Cette phase précède la commercialisation de nouvelles versions ou de nouveaux produits. Ces frais ne peuvent être engagés qu'à partir du moment où la faisabilité technique des logiciels développés a déjà été démontrée. Les frais avant la phase de rédaction technique et de qualification du produit sont enregistrés dans les charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement sur 5 ans, correspondant à la durée moyenne de commercialisation des produits.

Les frais de recherche (en particulier la masse salariale des équipes dédiées à la recherche) sont entièrement passés en charges lorsqu'ils sont encourus.

## 2.6 Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés selon la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation.

	Durée	Mode
Agencements et installations	8 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

## 2.7 Créances clients et dettes

Les créances et dettes à court terme sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées sous forme de provision en cas de risque de non recouvrement. En particulier, les créances supérieures à six mois sont dépréciées à 100% par application du principe de prudence.

## 2.8 Autres actifs courants

Les autres actifs courants correspondent aux autres actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

## 2.9 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

## 2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit des disponibilités qui consistent en des dépôts sur des comptes courants, complètement liquides.

Les placements financiers, qualifiés d'équivalents de trésorerie, correspondent au portefeuille de Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) du Groupe. Le risque de moins-value est couvert le cas échéant par la constitution d'une provision. Ces SICAV sont mobilisables ou cessibles à tout moment et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Les ventes de placements financiers sont comptabilisées selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

## 2.11 Provisions

Les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information est alors fournie en annexe.

## 2.12 Emprunts bancaires et Avances remboursables

Les emprunts bancaires et les instruments de dettes sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les avances remboursables sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale qui, dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale, puis au coût amorti. La société applique les normes IAS 20 et IAS 39 et effectue les retraitements adéquats.

## 2.13 Impôts exigibles et différés

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat net sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux adoptés et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera.

### Fiscalité courante

La Contribution économique territoriale CET, instaurée par la loi de finances pour 2010, en remplacement de la taxe professionnelle, se compose de la contribution foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE, s'apparentant à la taxe professionnelle en matière de bases et de plafonnement, a été comptabilisée dans la rubrique Impôts & Taxes. Le Groupe a également qualifié la CVAE en tant que charge opérationnelle (donc hors champ de l'IAS 12).

Le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) a été déduit du résultat opérationnel et n'a pas d'impact sur le calcul de l'impôt.

### Fiscalité différée

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires existant à la date de clôture et provenant de l'écart entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés car le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et les actifs et passifs d'impôts différés concernent les impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

## 2.14 Crédits d'impôts

Le crédit d'impôt Recherche et le crédit d'impôt Innovation sont comptabilisés en autres produits d'exploitation conformément à la norme IAS 20.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi est comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément à la norme IAS19.

## 2.15 Avantages au personnel

### Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer dans le cadre d'un régime à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Ces cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

### Régimes à prestations définies

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont évalués en appliquant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19.

Cette méthode présente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Les hypothèses actuarielles retenues pour déterminer l'engagement de la société sont les suivantes :

Hypothèses	31/12/2018	31/12/2017
Age de départ à la retraite	66 ans (départ volontaire) pour les cadres 65 ans pour les non cadres	66 ans (départ volontaire) pour les cadres 65 ans pour les non cadres
Profil de carrière	+2.5 %/an	+2.5 %/an
Turnover	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié
Taux d'actualisation	1,57%	1.30%
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2009-2015	INSEE TV/TD 2009-2015

Les droits sont calculés selon le barème des droits relatifs aux départs volontaires à la retraite.

L'indemnité pour chaque salarié partant à la retraite est proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Elle est égale au montant le plus favorable pour le salarié entre celle définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise (SYNTEC) et celle définie par le code du travail.

La valeur inscrite au bilan au titre des avantages aux personnels et autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée des obligations futures. Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à couvrir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe comptabilise les écarts actuariels intégralement en capitaux propres. Aucun avantage n'est à constater sur les filiales.

### Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants comprennent les personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice, membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'administration comprenait 4 membres. Mme Elsane Guglielmino, administrateur depuis juin 2014, est salariée de la société Quotium Technologies depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et assume les fonctions de Directeur du Développement. Elle a été nommée Président Directeur Général de la société Quotium Technologies à

compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat.

Sa rémunération se décompose comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération brute totale (1)	131	131
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail (3)	-	-
Autres avantages à long terme (4)	-	-
Paiement en actions (5)	-	-

- (1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice hors charges sociales patronales L'engagement de retraites (impact net sur le compte de résultat).
- (2) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat.
- (3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés.
- (4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription, d'achats d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

## 2.16 Actifs et passifs financiers

La juste valeur des créances clients, dettes fournisseurs et autres actifs et passifs est assimilée à leur juste valeur au bilan.

## 2.17 Résultat par action

Le « résultat de base par action » est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les actions d'autocontrôle ne sont pas considérées comme des actions en circulation et viennent donc minorer le nombre d'actions prises en compte pour le résultat net par action.

Le résultat par action dilué introduit un effet dilutif. Ainsi, le résultat par action dilué est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions existantes au cours de l'exercice, ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, i.e. des actions pouvant être émises dans le cadre de la conversion des obligations convertibles.

## 2.18 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond aux produits générés par les activités ordinaires, à savoir la vente de licences de logiciels, la fourniture de prestations de services (maintenance, conseil et formation) et la conclusion de contrats de distribution avec des tiers.

### Licences

Les redevances provenant de licences vendues aux clients sont comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si :

- (a) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur,
- (b) le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe et les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

**Maintenance** Le Groupe propose en plus des contrats de ventes de logiciels des contrats de services de maintenance. Les prestations de maintenance étant payées d'avance et non remboursables, les revenus provenant de ces prestations sont différés et comptabilisés au *pro rata temporis* sur la durée du contrat de maintenance (cf. produits constatés d'avance). Les contrats de maintenance sont généralement renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an.

### Prestations de service

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de conseil, formations et autres services d'assistance prévus par les contrats de licences est comptabilisé lorsque les services sont rendus et présenté distinctement du chiffre d'affaires des licences.

### 3 Périmètre de consolidation

#### 3.1 Eléments notables sur le périmètre de consolidation

Toutes les sociétés détenues directement ou indirectement par le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES sont consolidées.

#### 3.2 Variation du périmètre de consolidation

Il n'y a pas eu de variation de périmètre au cours de l'exercice 2018. A noter que la société Quotium Technologies LTD a été dissoute le 20/03/2018.

#### 3.3 Entités appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

	Pays	Date d'entrée dans le périmètre	31/12/2018			31/12/2017		
			Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
QUOTIUM TECHNOLOGIES SA	France	Mère	Mère	100.00	100.00	Mère	100.00	100.00
QUOTIUM DATAENTRY	France	19/12/2012	IG	100.00	100.00	IG	100.00	100.00
QUOTIUM CORP	Etats-Unis	20/10/2010	IG	100.00	100.00	IG	100.00	100.00
QUOTIUM LIMITED	Royaume-Uni	11/05/2006		LIQUIDATION		IG	100.00	100.00
SEEKER LTD	Israël	25/10/2012	IG	100.00	100.00	IG	100.00	100.00

IG: Intégration globale

NC: Non consolidée

## **4 Evénements significatifs**

---

### **4.1 Contrat de liquidité**

Le contrat de liquidité souscrit par la Société QUOTIUM TECHNOLOGIES auprès de la société de bourse Portzamparc en juillet 2013 a pris fin le 16 octobre 2015. La société détient 1996 actions propres au 31 décembre 2018 enregistrées dans les comptes pour 32 332 € et estimées à 37 525 € en fonction du dernier cours de clôture.

### **4.2 Avances conditionnées**

Il s'agit d'avances remboursables dont les conditions de remboursement sont fixées contractuellement et sont liées au succès commercial du produit développé.

Dans le cadre de la liquidation du 3<sup>ème</sup> exercice de remboursement du contrat d'Assurance Prospection, nous avons remboursé à la COFACE en juin 2018 un montant de 21 k€. En application de l'IAS 39, nous avons estimé nos flux futurs et considéré que le montant probable qui reste à payer au 31/12/2018 s'élève à 27 K€.

Nous avons obtenu un prêt à taux Zéro pour l'innovation en juillet 2013 qui a été remboursé à hauteur de 90 K€ au cours de l'exercice 2018. La dette s'élève à 158 K€ au 31/12/2018.

### **4.3 Crédits d'impôts**

Le Groupe a poursuivi ses efforts en recherche et développement sur les logiciels du Groupe. Aucune dépense n'a été considérée comme éligible au crédit d'Impôt Recherche ou au crédit d'Impôt Innovation au titre de l'exercice 2018.

### **4.4 Liquidation en cours de la société Seeker Security LTD**

La décision de fermer cette filiale a été prise au second semestre 2017. La liquidation de la société Seeker Security LTD est toujours en cours à la date de publication du présent rapport.

### **4.5 Intégration fiscale**

Un groupe d'intégration fiscale a été constitué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dont la société Technologies, maison mère de Quotium Technologies, est tête de groupe.

### **4.6 Projet de retrait de cote**

A la suite de l'acquisition de différents blocs d'actions, la société Technologies détient à la date de publication du présent rapport 99.15% du capital et 99.52% des droits de vote de la Société. La société Technologies a manifesté son intention de déposer une offre publique de retrait suivi d'un retrait obligatoire sur la société Quotium Technologies. L'AMF a publié un avis le 12 février 2019 qui marque le début d'une période de pré-offre.

Afin de valider le caractère équitable de l'offre d'un point de vue financier dans la perspective de ce retrait de cote, un expert indépendant a été nommé par le Conseil d'administration de la société Quotium Technologies le 25 mars 2019.



## C. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

### 5 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

#### 5.1 Immobilisations

Valeur brute	31/12/2017 valeur brute	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Reclassement	31/12/2018 valeur brute	31/12/2018 valeur nette
Frais de recherche & développement	1 214				-	-	1 214	-
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	5 231				-	-	5 231	-
Fonds commercial	4 548			2	-	-	4 550	44
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 993</b>	-	-	<b>2</b>	-	-	<b>10 995</b>	<b>44</b>
Autres immobilisations corporelles	65	8					73	9
Immobilisations corporelles en cours	-						-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>65</b>	<b>8</b>	-	-	-	-	<b>73</b>	<b>9</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>11 058</b>	<b>8</b>	-	<b>2</b>	-	-	<b>11 067</b>	<b>53</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 541</b>	-	(31)	-	1	-	<b>1 512</b>	<b>1 512</b>

Amortissements et dépréciations	31/12/2017 amort / dépr	Dotations	Cessions	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Reclassement	31/12/2018 amort / dépr
Frais de recherche & développement	(1 214)				-	-	(1 214)
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	(5 231)				-	-	(5 231)
Fonds commercial	(4 506)				-	-	(4 506)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(10 950)</b>	-	-	-	-	-	<b>(10 950)</b>
Autres immobilisations corporelles	(59)	(5)					(64)
Immobilisations corporelles en cours	-						-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(59)</b>	<b>(5)</b>	-	-	-	-	<b>(64)</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(11 009)</b>	<b>(5)</b>	-	-	-	-	<b>(11 015)</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	-	-	-	-	-	<b>-</b>

#### *Immobilisations financières*

Au 31/12/2018, les immobilisations financières sont constituées essentiellement des dépôts de garantie des bureaux pris en location et du prêt octroyé à la société Technologies, maison mère de Quotium Technologies, de 1500K€ devant être remboursé au plus tard le 30/06/2019.

### Détail des goodwill

En milliers d'euros	Ouverture	Dépréciation	Reclassement	Cession d'activité	Clôture
Goodwill	1 373				1 373
Dépréciation	(486)				(486)
<b>Total goodwill net</b>	<b>887</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>887</b>

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Reclassement	Cession d'activité	Valeur nette
Goodwill 2006 (fusion Quotium Technologies)	486	(486)			-
Goodwill 2007 (fusion Technologies Software)	887				887
Goodwill 2009 (Hi-Stor Technologies)	0				0
Goodwill 2012 (Seeker Security Ltd)	0				0
<b>Total Goodwill</b>	<b>1 373</b>	<b>(486)</b>		<b>-</b>	<b>887</b>

### Test de valeur

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur. Lorsque de tels facteurs existent, le Groupe calcule la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

L'UGT retenue pour les goodwill est constituée du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES dans son ensemble. La société évolue sur un secteur unique d'activité.

La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les principes suivants :

- les flux futurs de trésorerie actualisés après impôt sont établis à partir des plans prévisionnels d'activité à 5 ans élaborés par la direction du Groupe selon des hypothèses prudentes.
- l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital.

Nous avons retenu les mêmes taux que l'année précédente, à savoir un taux de croissance prudent de 1% et un taux d'actualisation après impôt de 10% qui se décompose ainsi :

- taux sans risque 0.68%
- prime de risque de marché (basée sur les études Ibbotson et Dimson –Marsch –Staunton) 5.85%
- Bêta désendetté 0.80
- Prime de risque spécifique 4.6%

Sur la base des hypothèses retenues, la comparaison de la valeur comptable de l'UGT avec leur valeur d'utilité n'a abouti à aucune dépréciation au 31 décembre 2018, et la variation des hypothèses clefs de +/- 3% du taux d'actualisation ou de +/- 1% du taux de croissance n'amènerait pas à constater de dépréciation dans les comptes consolidés.

## 5.2 Créances clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Avances et acomptes versés sur commandes	-	
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	1 134	1 827
<b>Total Clients et comptes rattachés</b>	<b>1 134</b>	<b>1 827</b>

Au 31/12/2018, 100% des créances sont inférieures à 30 jours (cf. § 7.2 gestion des risques).

### 5.3 Autres actifs non courants et Autres actifs courants

Les autres actifs non courants et courants sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Créance sur cession d'actifs	-	-
<b>Total Autres actifs non courants</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	1	1
Créances fiscales hors IS- part < 1an	52	122
Etat, Impôt sur les bénéfices - part < 1an	-	-
Compte courant - part < 1 an	-	-
Charges constatées d'avance - part < 1 an	280	135
Autres créances	-	2
<b>Total Autres actifs courants</b>	<b>333</b>	<b>260</b>

### 5.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Direction Financière du Groupe cherche à optimiser ses placements de trésorerie disponible tout en maintenant une trésorerie suffisante pour répondre à ses obligations financières à court terme.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Disponibilités	773	940
VMP - Autres placements	7 473	7 001
<b>Total Trésorerie et équivalents</b>	<b>8 246</b>	<b>7 941</b>

Les placements répondent à la définition de la norme IAS 7. Ils sont constitués d'OPCVM possédant la classification AMF « Monétaire Euro ». Il s'agit de placements à court terme (valorisation quotidienne) et dont la sensibilité aux évolutions de taux est faible. La sortie de ces placements peut se faire à tout moment et sans coût pour la société.

### 5.5 Actifs et passifs financiers

La juste valeur des créances clients, dettes fournisseurs et autres actifs et passifs est assimilée à leur juste valeur au bilan.

### 5.6 Capital

Au 31 décembre 2018, le capital de la société Quotium Technologies est constitué de 1 652 406 actions ordinaires dont la valeur nominale est de 1,60 €.

Il n'y a pas eu de modification de l'actionariat en 2018. La participation de Technologies dans le capital de Quotium Technologies s'élève à 96.22 %, représentant 97.55% des droits de vote au 31 décembre 2018.

La répartition du capital au 31 décembre 2018 est la suivante :

Actionnaires	% du capital
Technologies SAS	96.22%
Autocontrôle	0.12%
Autre actionariat au nominatif	1.05%
Actionariat au porteur	2.61%
<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>

Au premier trimestre 2019, la société Technologies a renforcé sa position après l'achat de 2 blocs d'actions via des transactions de gré à gré pour un total de

48 410 actions représentant 2.93% du capital social et 1.97% des droits de vote. A l'issue de ces opérations, la société Technologies a porté sa participation au capital de notre société à 99.15% représentant 99.52% des droits de vote.

## 5.7 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2017	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2018
Provisions pour pensions et retraites	241	6					247
Provisions pour litiges	3		3				0
<b>Total Provision</b>	<b>244</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>247</b>

Au 31 décembre 2018, les provisions pour risques et charges correspondent aux avantages postérieurs à l'emploi.

Les hypothèses actuarielles sont rappelées en paragraphe 2.15.

Le montant de la provision retraite (247 K€) au 31 décembre 2018 résulte des effets combinés suivants:

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Engagement total comptabilisé à l'ouverture de l'exercice	241	311
Coût des services rendus au cours de l'exercice	10	9
Charges d'intérêts	4	3
Ecart actuariels	(8)	(82)
Reclassement des activités destinées à être cédées	0	0
<b>Engagement total comptabilisé à la clôture de l'exercice</b>	<b>247</b>	<b>241</b>

Le décret du 27/09/2017 modifiant le Code du Travail est sans impact sur le calcul de la PIDR car les nouvelles dispositions sont moins favorables que celles de la Convention Collective Syntec applicable.

Aucune indemnité de départ n'a été versée en 2018.

## 5.8 Emprunts et Avances remboursables

En milliers d'euros	31/12/2017	Nouveaux emprunts souscrits	Rembts de l'exercice	Effet change	IAS39	31/12/2018	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an
Avances remboursables COFACE	(a) 51		21		3	27	14	13
Avances remboursables OSEO	(b) 248		90			158	90	68
<b>Emprunts / avances remboursables</b>	<b>299</b>	<b>0</b>	<b>111</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>185</b>	<b>104</b>	<b>81</b>

- (a) Paiement en juin 2018 d'un montant de 21 k€ au titre de la liquidation du 3<sup>ème</sup> exercice de remboursement du Contrat d'Assurance Prospection devant permettre au Groupe de financer ses dépenses liées à la prospection du marché américain. Le remboursement de cette avance, basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires, s'étalera jusqu'en 2020. En application de l'IAS 39, l'estimation des flux futurs nous amène à évaluer de façon raisonnable le montant à rembourser à 27 K€ au 31/12/2018.
- (b) Le solde de 158 k€ correspond à un prêt à taux zéro pour l'innovation octroyé par OSEO le 17 juillet 2013. Un montant de 22.5 k€ est remboursé chaque fin de trimestre depuis le 31 décembre 2015. Le prêt sera totalement remboursé en septembre 2020.

## 5.9 Impôts différés

### Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Impôt sur les bénéfices	(331)	(437)
Impôts différés	(39)	(75)
<b>Produit (charge) réel d'impôt</b>	<b>(370)</b>	<b>(512)</b>

### Rationalisation de la charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat Net</b>	<b>743</b>	<b>1 299</b>
Charge d'impôt réelle	(370)	(512)
<b>Résultat taxable au taux Groupe de 33,33%</b>	<b>1 113</b>	<b>1 811</b>
Taux d'impôt théorique de la société mère	33,33%	33,33%
<b>Taux d'impôt théorique Groupe</b>	<b>(371)</b>	<b>(604)</b>
Effet des différences de taux	54	(2)
Effets des déficits non activés	(1)	(1)
Pertes / activation des déficits antérieurs / imputation déficits antérieurs non activés	(1)	73
Ecritures non fiscalisées / Différences permanentes	(50)	22
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>(370)</b>	<b>(512)</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>33,22%</b>	<b>28,27%</b>

### Origine des impôts différés actifs et passifs

	31/12/2018	31/12/2017
Reports fiscaux déficitaires activés (1)	-	47
Provisions retraites et autres avantages au personnel	55	53
Différences temporaires fiscales (2)	(100)	(99)
Autres	3	-
Elimination provisions internes	(139)	(141)
<b>Actifs et passifs d'impôts nets</b>	<b>(181)</b>	<b>(140)</b>

(1) Concerne Quotium Datasentry.

(2) Les différences temporaires fiscales concernent le contrat COFACE ajusté en application de l'IAS 39.

### Reports déficitaires

Le bénéfice de l'exercice 2018 de la société Quotium Datasentry a été imputé sur son déficit propre antérieur à l'intégration fiscale. Le reliquat du déficit reportable soit 5 K€ n'a pas été activé à la clôture du présent exercice, car non significatif.

Le report déficitaire de la société Seeker Security LTD n'a pas fait l'objet d'une activation au 31 décembre 2018 dans le contexte de la liquidation de la filiale.

### Evolution en 2018

En milliers d'euros	31/12/2017	Résultat consolidé	Capitaux Propres	Ecart de conversion	31/12/2018
Impôt différés actifs	47	(47)			0
Impôts différés passifs	(187)	8	(2)		(181)
<b>Actifs et passifs d'impôts nets</b>	<b>(140)</b>	<b>(39)</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>(181)</b>

### 5.10 Produits constatés d'avance

Il s'agit des contrats de maintenance facturés terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 31 décembre 2018.

## 6 NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 6.1 Chiffre d'affaires

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Produits logiciels	260	133
Services et maintenance	2 875	2 824
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>3 135</b>	<b>2 957</b>

Le chiffre d'affaires consolidé à fin décembre 2018 est en hausse de 6%. L'écart porte uniquement sur les ventes de licences, les revenus liés aux prestations de support sur le parc installé étant stables.

Le taux d'érosion de nos contrats sur notre gamme de produits principale est plus faible que prévu, ce qui a un impact positif sur les comptes. Le groupe a poursuivi ses activités de support sur ses produits historiques durant l'exercice et n'envisage pas de commercialiser de nouvelles solutions logicielles majeures à court terme.

Quatre clients représentent plus de 5% du chiffre d'affaires. Le risque de dépendance est toujours limité.

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans la note 6.6.

### 6.2 Charges de personnel et avantages

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements	598	663
Charges sociales	250	279
<b>Total</b>	<b>848</b>	<b>942</b>
<b>Effectifs moyens Groupe (ETP)</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

La ventilation des effectifs moyens (ETP) est la suivante au 31 décembre 2018 :

Répartition des effectifs moyens (ETP)	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	7	7
ETAM	1	1
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

### 6.3 Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions se présentent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(5)	(8)
Reprise dépréciation actifs circulants	-	18
Dotations aux provisions	-	(3)
Reprise de provisions	3	180
<b>Total</b>	<b>(2)</b>	<b>186</b>

Les mouvements de provision ont été détaillés dans le tableau 5.7

## 6.4 Autres charges et produits opérationnels courants et non courants

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Autres charges	(29)	(18)
Crédit d'impôt recherche	-	-
Autres produits	86	365
<b>Autres produits et charges opérationnels courants</b>	<b>56</b>	<b>347</b>
charges non récurrentes	4	442
Cession d'activité	-	-
<b>Résultat opérationnel non courant</b>	<b>4</b>	<b>442</b>

Aucune dépense n'a été considérée comme éligible au Crédit d'Impôt Recherche et au Crédit d'Impôt Innovation en 2018.

Le montant des dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges sur l'exercice 2018 en application d'IAS 38.126 s'élève à 356 K€.

Les autres produits en 2018 sont des royalties perçues dans le cadre d'un contrat de distribution par la filiale américaine.

Le résultat opérationnel non courant est constitué essentiellement de la variation sur l'exercice de l'ajustement à la juste valeur du contrat Coface (3 K€).

## 6.5 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des valeurs mobilières (incl. mouvements sur plus-value des VMP)	192	12
Net des gains et pertes de change	(2)	(7)
Net des dotations et reprises de provisions		1
Autres produits financiers nets	16	
Charges d'intérêts liées aux engagements retraite	(4)	(3)
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>3</b>

Le résultat financier s'explique essentiellement par l'ajustement à la juste valeur de placements financiers.

## 6.6 Information sectorielle

Il n'y a pas de secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8. Le suivi de la performance financière, des risques et opportunités est effectué au niveau global de l'entreprise. Le Groupe évolue sur un secteur unique d'activité : les ventes de licences d'utilisation de logiciels et les prestations de services associées.

*Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique*

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Europe	2 808	2 883
Etats-Unis	147	74
<b>TOTAL</b>	<b>3 135</b>	<b>2 957</b>



## 6.7 Engagements hors bilan :

### *Engagements donnés*

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Europe	124	185
Etats-Unis	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>124</b>	<b>185</b>

#### ✓ Loyers

La société Quotium Technologies a signé un nouveau bail commercial de 9 ans avec la société Technologies dans le même immeuble le 1/10/2018 pour une surface de 135m<sup>2</sup>. Les loyers restant à courir jusqu'à la fin de la première période triennale s'élèvent à 124 K€.

Il n'existe pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

## 6.8 Transactions entre parties liées

### Technologies

La société Technologies est l'actionnaire principal de QUOTIUM TECHNOLOGIES. Le dirigeant de la société Technologies est M. Michel Tibérini, administrateur de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES.

### Technologies

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Flux de l'exercice</b>		
Loyers et charges des locaux à Courbevoie	101	109
Fourniture de prestations de management par la société Technologies	950	700
Produits prêt à Technologies	23	12
<b>Soldes bilantiels</b>		
Prêts	1 500	1 500
Créances clients	0	0
Avances de trésorerie		
Compte-courant d'intégration fiscale	309	389
Dettes fournisseurs	0	420

## 7 AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 7.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES :

En milliers d'euros	Cecaudit				Grant Thornton				Autres CAC			
	Montant 2018	%	Montant 2017	%	Montant 2018	%	Montant 2017	%	Montant 2018	%	Montant 2017	%
Audit,												
Commissariat aux comptes												
Certification, examen des comptes												
Quotium	15	100%	15	100%	27	75%	24	63%				
Services autres que la certification des comptes					2	6%	2	5%				
Autres filiales françaises					4	11%	4	11%				
Filiales étrangères					3	8%	8	21%	0	0%	3	100%
<b>Sous-total</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>	<b>38</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>3</b>	<b>100%</b>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Acquisition, juridique et fiscal												
Autres												
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>	<b>38</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>3</b>	<b>100%</b>

### 7.2 Gestion des risques (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêts)

#### Risque de crédit

Le Groupe ne présente pas de risque de crédit. Il n'a pas recours à l'endettement bancaire

#### Risque de liquidité

A ce jour le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES ne présente pas de risque de liquidité. Sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie s'élèvent à 8 246 K€ au 31/12/2018.

L'analyse des créances clients échues en montant net de provisions sur créances clients est résumée ci-après :

En milliers d'euros	Échéances des créances clients				
	TOTAL	non échues	< 30 jours	31-60 jours	> 61 jours
Au 31/12/2018	1 134	381	753		0
en % du total	100%	34%	66%	0%	0%
Au 31/12/2017	1 827	1 320	507	0	0
en % du total	100%	72%	28%	0%	0%

Au 31/12/2018, 100 % des créances sont inférieures à 30 jours.

#### Risque de taux

Les équivalents de trésorerie ne présentent pas de risques significatifs de variation de valeur en cas de variation des taux d'intérêt (cf. note 5.4). Les principaux critères de classification en équivalents de trésorerie (caractère négligeable du risque de variation de valeur, existence de valeurs liquidatives quotidiennes ou hebdomadaires ...) ont été revus au 31/12/2018.

Risque de change

<i>En milliers de devises</i>	USD	ILS
Actifs	216	0
Trésorerie	16	0
Passifs	(40)	(32)
<b>Position nette de change</b>	<b>192</b>	<b>(32)</b>
Taux de clôture / Euros	0,873360	0,232710
Variation de 10 % à la baisse	0,960696	0,255981
<b>Sensibilité en K€</b>	<b>17</b>	<b>(1)</b>

Le Groupe est essentiellement exposé au risque de change lié à l'évolution du dollar. On peut constater toutefois que ce risque demeure limité. Pour rappel, la filiale israélienne est en cours de liquidation et n'a plus d'activité opérationnelle.

### 7.3 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉES

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## Quotium Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société Quotium Technologies,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **Quotium Technologies** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Evaluation du Goodwill / Ecart d'acquisition**

#### **Risque identifié**

Au 31 décembre 2018, les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 887 K€, soit 7% du total actif.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice. Comme indiqué dans la note 5.1 des notes annexes aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de la seule UGT constituée du Groupe Quotium technologies dans son ensemble. Cette valeur est déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de notre audit, compte tenu de l'importance de cet actif dans le bilan consolidé du Groupe et de la sensibilité de leur valeur recouvrable aux variations de données et hypothèses, en particulier concernant les prévisions de flux de trésorerie, le taux d'actualisation et le taux de croissance long terme utilisés.

#### **Notre réponse**

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables en vigueur de la méthode mise en œuvre par la direction. Nous avons également examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur réalisés par le Groupe et avons obtenu les plans stratégiques de la direction. Sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues ;
- Nous avons évalué les principales estimations, notamment les hypothèses sous-tendant les prévisions de flux de trésorerie, tels que le taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus ;
- Nous avons pris connaissance des perspectives d'activité, au moyen d'entretiens avec la direction afin d'évaluer la correcte traduction dans les prévisions de flux de trésorerie ;
- Nous avons examiné la pertinence des analyses de sensibilité aux hypothèses clés, réalisées par le Groupe et nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité pour corroborer ces analyses.

## **VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Quotium Technologies par votre Assemblée Générale du 26 juin 2009 pour Grant Thornton et du 26 juin 2009 pour Cecaudit International.

Au 31 décembre 2018, Grant Thornton était dans la 10<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et Cecaudit International dans la 10<sup>ème</sup> année, dont respectivement 10 et 10 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

## **RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

***Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce***

Nous remettons un rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé

à l'article L.823-19 du code de commerce qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.


Neuilly-sur-Seine et Champs-sur-Marne, le 17 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton  
International

  
Olivier Bochet  
Associé

Cecaudit International

  
Vincent Dornon  
Associé



**COMPTES ANNUELS QUOTIUM TECHNOLOGIES SA**

**ETATS FINANCIERS**

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N/N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
Capital souscrit non appelé (I)								
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	5 231 118	5 231 118					
	Fonds commercial (1)	5 566 406	3 056 406	2 510 000	2 510 000			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	72 601	63 513	9 088	5 975	3 114	52.11	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	842 630	719 742	122 887	136 460	13 572	9.95		
Créances rattachées à des participations	776 674	776 674	0	0				
Autres titres immobilisés								
Prêts	1 500 000		1 500 000	1 500 000				
Autres immobilisations financières	43 905		43 905	73 697	29 792	40.43		
<b>Total II</b>	<b>14 033 334</b>	<b>9 847 453</b>	<b>4 185 880</b>	<b>4 226 131</b>	<b>40 251</b>	<b>0.95</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	992 182		992 182	1 693 283	701 101	41.40	
	Autres créances	39 300		39 300	105 442	66 142	62.73	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	7 303 087		7 303 087	7 000 703	302 384	4.32		
Disponibilités	726 288		726 288	934 552	208 264	22.28		
Charges constatées d'avance (3)	279 802		279 802	134 850	144 953	107.49		
<b>Total III</b>	<b>9 340 660</b>		<b>9 340 660</b>	<b>9 868 829</b>	<b>528 169</b>	<b>5.35</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>23 373 994</b>	<b>9 847 453</b>	<b>13 526 540</b>	<b>14 094 960</b>	<b>568 420</b>	<b>4.03</b>		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

1 532 332

34

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
		31/12/2018 (1)	31/12/2017 (1)	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 643 850)	2 643 850	2 643 850		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 775 029	3 775 029		
	Ecarts de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	254 297	201 903	52 394	25.95
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
Report à nouveau	2 584 494	1 589 018	995 476	62.65	
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>525 728</b>	<b>1 047 870</b>	<b>522 142</b>	<b>49.83</b>	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	1 342	723	619	85.55	
<b>Total I</b>	<b>9 784 739</b>	<b>9 258 392</b>	<b>526 346</b>	<b>5.69</b>	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	540 684	651 259	110 575	16.98
<b>Total II</b>	<b>540 684</b>	<b>651 259</b>	<b>110 575</b>	<b>16.98</b>	
PROVISIONS	Provisions pour risques	14 845	41 069	26 224	63.85
	Provisions pour charges	247 596	241 026	6 570	2.73
	<b>Total III</b>	<b>262 441</b>	<b>282 095</b>	<b>19 654</b>	<b>6.97</b>
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	658	1 280	622	48.60
	Emprunts et dettes financières diverses	443 819	525 157	81 339	15.49
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
<b>Dettes d'exploitation</b>					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 296	601 414	428 119	71.19	
Dettes fiscales et sociales	285 378	441 021	155 643	35.29	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	2 035 175	2 333 766	298 591	12.79
	<b>Total IV</b>	<b>2 038 326</b>	<b>3 902 638</b>	<b>964 312</b>	<b>24.71</b>
	Ecarts de conversion passif (V)	351	575	224	38.92
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>13 526 540</b>	<b>14 094 960</b>	<b>568 420</b>	<b>4.03</b>

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 938 326 3 902 638

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises	153 910	9 083	162 993	130 995	31 998	24.43
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 316 006	357 998	2 674 004	2 725 578	51 575	1.89
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>2 469 915</b>	<b>367 081</b>	<b>2 836 996</b>	<b>2 856 573</b>	<b>19 577</b>	<b>0.69</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 000	270 491	267 491	98.89
Autres produits			73 611	19 154	54 456	284.30
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>2 913 607</b>	<b>3 146 218</b>	<b>232 611</b>	<b>7.39</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 364 509	1 128 229	236 280	20.94
Impôts, taxes et versements assimilés			26 769	28 523	1 753	6.15
Salaires et traitements			588 031	654 002	65 971	10.09
Charges sociales			258 712	286 930	28 218	9.83
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 749	8 047	3 299	40.99
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			6 570	3 000	3 570	118.99
Autres charges			25 822	17 829	7 993	44.83
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>2 275 162</b>	<b>2 126 561</b>	<b>148 601</b>	<b>6.89</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>638 445</b>	<b>1 019 657</b>	<b>381 212</b>	<b>37.39</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	31/12/2017	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	35 425	12 021	23 404	194.70
Autres intérêts et produits assimilés (3)	16 384	12 474	3 910	31.34
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	182 304	86 800	95 504	110.03
Différences positives de change	205	560	355	63.40
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	<b>234 318</b>	<b>111 855</b>	<b>122 463</b>	<b>109.48</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 572	50 602	37 030	73.18
Intérêts et charges assimilées (4)	17 591		17 591	
Différences négatives de change	2 514	1 891	624	32.99
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>33 678</b>	<b>52 493</b>	<b>18 815</b>	<b>35.84</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>200 640</b>	<b>59 362</b>	<b>141 278</b>	<b>237.99</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>839 085</b>	<b>1 079 020</b>	<b>239 934</b>	<b>22.24</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	414	389 182	388 768	99.89
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		114	114	100.00
<b>Total VII</b>	<b>414</b>	<b>389 296</b>	<b>388 883</b>	<b>99.89</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 000	191	2 809	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 489	420	1 069	254.41
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	619	418	201	47.97
<b>Total VIII</b>	<b>5 107</b>	<b>1 029</b>	<b>4 078</b>	<b>396.20</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>4 693</b>	<b>388 267</b>	<b>392 960</b>	<b>101.21</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	308 664	419 417	110 753	26.41
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>3 148 339</b>	<b>3 647 370</b>	<b>499 031</b>	<b>13.69</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>2 622 611</b>	<b>2 999 500</b>	<b>23 111</b>	<b>0.89</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>525 728</b>	<b>1 647 870</b>	<b>582 142</b>	<b>49.83</b>

\* Y compris Redevance de crédit bail mobilier  
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

35 424 26 429

## ANNEXES

### PRESENTATION DE LA SOCIETE

QUOTIUM TECHNOLOGIES SA, « La Société », est un éditeur de logiciels, spécialisé dans la conception, le développement, la commercialisation et la maintenance de solutions logicielles innovantes dans des environnements technologiques variés. En tant qu'éditeur de logiciels, la Société est la seule détentrice des sources des produits qu'elle commercialise, et possède ainsi 100% des droits de propriété intellectuelle des logiciels développés.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2016-07 du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence. Les comptes annuels ont ainsi été établis dans le but de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Non compensation,
- Intangibilité du bilan d'ouverture.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, au coût d'acquisition ou de production compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par la Société. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Société doit réaliser un test de dépréciation lorsqu'un indice interne ou externe laisse penser qu'un élément d'actif corporel ou incorporel a pu perdre notablement de sa valeur.

Dans les cas où la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale) des immobilisations devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, ramenant la valeur nette comptable à la valeur actuelle.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée, la base amortissable de l'élément déprécié est modifiée ainsi que son plan d'amortissement. Le plan d'amortissement est susceptible d'être à nouveau modifié si l'actif recouvre ultérieurement de sa valeur.

Les règles résultant de l'application des règlements CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 et CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 n'ont pas d'incidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et n'affectent pas leur comparabilité avec les comptes des exercices précédents.

Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés. Ils sont comptabilisés dans les postes de charges par nature au fur et à mesure des dépenses.

Le fonds de commerce est constitué principalement d'éléments incorporels. Il fait l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur d'utilité est estimée en fonction des flux de trésorerie futurs et des prévisions budgétaires.

- Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation.

Nature des immobilisations	Durée	Mode
Logiciels :		
- pour les besoins de fonctionnement	1 an	Linéaire
- développés ou acquis en vue de leur commercialisation	5 ans	Linéaire
Agencements et installations	8 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation, de créances rattachées à des participations ou de prêts à des filiales, participations ou parties liées.

La valeur brute est définie par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

A la date de clôture, la société examine pour chaque filiale la valeur des immobilisations financières, identifie les événements, internes ou externes qui indiqueraient que ces immobilisations ont perdu de la valeur et compare, pour chaque filiale, leur valeur nette comptable avec leur valeur d'utilité. La société apprécie la valeur d'utilité des immobilisations financières sur la base de leur situation nette comptable à la date de clôture.

La différence entre l'investissement net et la valeur d'utilité fait l'objet d'une dépréciation imputée prioritairement aux titres de participation puis aux prêts et créances rattachées et, le cas échéant, aux avances en compte courant. Si la valeur d'utilité est négative, une provision pour risque peut venir en complément.

- Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, et de la différence entre leur valeur d'inventaire et leur valeur comptable.

- Conversion des éléments en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes de change latentes non compensées font l'objet d'une provision pour perte de change.

- impôts différés

En conformité avec les textes réglementaires comptables en vigueur, la Société ne comptabilise pas d'impôt différé dans ses comptes annuels sociaux. Seuls les impôts exigibles sont ainsi comptabilisés.

- Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les liquidités en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les disponibilités sont constituées de dépôts sur des comptes courants ou de placements liquides (SICAV et comptes à terme).

Les comptes à terme sont enregistrés à leur valeur nominale. Les intérêts courus non échus sur ces titres sont enregistrés à la clôture.

La Société s'est constituée un portefeuille de SICAV. Ces SICAV sont considérées comme des valeurs mobilières de placement (VMP). Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les ventes de VMP sont comptabilisées selon la méthode du premier entre, premier sorti. Les moins-values latentes sur VMP sont provisionnées, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- Provisions règlementées

Elles sont constituées des amortissements dérogatoires. L'amortissement comptable des immobilisations corporelles est effectué d'après le mode linéaire. L'amortissement selon le mode dégressif est utilisé pour le calcul de l'amortissement fiscal des biens qui peuvent en bénéficier. La différence entre l'amortissement fiscal et comptable est enregistrée en amortissements dérogatoires.

- Provisions pour risques et charges

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- Le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise
- l'incidence économique est négative pour la Société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société provient de trois sources principales : les ventes de licence des logiciels, les services associés de maintenance et les prestations de conseil et de formation.

Les redevances provenant de licences vendues aux clients sont comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si :

- les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur,
- la Société ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et,
- les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

La Société propose en plus des contrats de ventes de logiciels, des contrats de services de maintenance. Les prestations de maintenance étant payées d'avance et non remboursables, les revenus provenant de ces prestations sont différés et comptabilisés au *prorata temporis* sur la durée du contrat de maintenance (cf. produits constatés d'avance). Les contrats de maintenance sont généralement renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an.

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de conseil, formations et autres services d'assistance prévus par les contrats de licences est comptabilisé lorsque les services sont rendus et présenté distinctement du chiffre d'affaires des licences.



- Autres produits d'exploitation

Ils sont principalement constitués des revenus de royalties facturées aux filiales en pourcentage de leurs ventes de licences et contrats de maintenance. Ces revenus sont reconnus dans le chiffre d'affaires sur la période des services rendus.

- Estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux règles comptables applicables, la Société procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations financières fournies à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est donc possible que les résultats réels puissent différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement les immobilisations incorporelles et financières.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	10 797 524	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			2 243
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	64 739		5 620
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	64 739	7 862
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 778 383		
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	1 573 697		
	TOTAL	3 352 080	
	TOTAL GENERAL	14 214 343	7 862

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			10 797 524	10 797 524
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers				2 243	2 243
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				70 358	70 358
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL			72 601	72 601
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations	157 591		1 489	1 619 304	1 619 304
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières	29 792		0	1 543 905	1 543 905
	TOTAL	187 383	1 489	3 163 208	3 163 208
	TOTAL GENERAL	187 383	1 489	14 033 334	14 033 334

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 231 118			5 231 118
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers		59		59
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	58 764	4 690		63 454
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	58 764	4 749		63 513
TOTAL GENERAL	5 289 882	4 749		5 294 631

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers	59				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	4 690			619	
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	4 749			619	
TOTAL GENERAL	4 749			619	

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Créances rattachées à des participations	776 674	0	776 674
Prêts	1 500 000	1 500 000	
Autres immobilisations financières	43 905	32 332	11 573
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	992 182	992 182	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	707	707	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	468	468	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	37 043	37 043	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	1 082	1 082	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	279 802	279 802	
<b>TOTAL</b>	<b>3 631 863</b>	<b>2 843 616</b>	<b>788 247</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	658	658		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	173 296	173 296		
Personnel et comptes rattachés	56 788	56 788		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 196	65 196		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	151 708	151 708		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	11 686	11 686		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	443 819	443 819		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 035 175	2 035 175		
<b>TOTAL</b>	<b>2 938 326</b>	<b>2 938 326</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Etat des provisions**

<b>Provisions réglementées</b>	<b>Montant début d'exercice</b>	<b>Augmentations Dotations</b>	<b>Diminutions Montants utilisés</b>	<b>Diminutions Montants non utilisés</b>	<b>Montant fin d'exercice</b>
Reconst.gisements miniers et pétroliers					
Investissements					
Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires	723	619			1 342
Prêts installation					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>723</b>	<b>619</b>			<b>1 342</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>Montant début d'exercice</b>	<b>Augmentations Dotations</b>	<b>Diminutions Montants utilisés</b>	<b>Diminutions Montants non utilisés</b>	<b>Montant fin d'exercice</b>
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	241 026	6 570			247 596
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	41 069		26 224		14 845
<b>TOTAL</b>	<b>282 095</b>	<b>6 570</b>	<b>26 224</b>		<b>262 441</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>Montant début d'exercice</b>	<b>Augmentations Dotations</b>	<b>Diminutions Montants utilisés</b>	<b>Diminutions Montants non utilisés</b>	<b>Montant fin d'exercice</b>
Sur immobilisations incorporelles	3 056 406				3 056 406
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation	707 658	13 572	1 488		719 742
Sur autres immobilisations financières	934 265		157 591		776 674
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
<b>TOTAL</b>	<b>4 698 330</b>	<b>13 572</b>	<b>159 079</b>		<b>4 552 822</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 981 148</b>	<b>20 761</b>	<b>185 303</b>		<b>4 816 605</b>
<b>Dont dotations et reprises</b>					
d'exploitation		6 570	3 000		
financières		13 572	182 303		
exceptionnelles		619			

- *Immobilisations incorporelles et corporelles*

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels complètement amortis et de fonds de commerce. Régulièrement les départements concernés procèdent à la mise au rebut des immobilisations et logiciels qui ne sont plus utilisés.

Le fonds de commerce fait l'objet d'analyses et d'évaluations en fonction des flux de trésorerie futurs. Pour rappel, le fonds de commerce a été déprécié pour un montant de 3 000 000 € à la clôture de l'exercice 2016. Les prévisions d'activité ont été actualisées et n'amènent pas de dépréciation complémentaire à constituer à la clôture du présent exercice.

- *Immobilisations financières*

La décision de fermer la société Seeker Security ldt a été prise au second semestre 2017 .La liquidation de la société est toujours en cours à la date du présent rapport.

Compte tenu de l'amélioration de sa situation financière, la société Quotium Datasentry a pu rembourser en 2018 à hauteur de 140 K€ l'avance en trésorerie faite par la société Quotium Technologies. Le solde de l'avance de trésorerie s'élève à 777 K€ au 31/12/2018.

La société Technologies a bénéficié d'un prêt de 1 500 K€ octroyé par sa filiale en juin 2017 pour une durée initiale d'un an, qui a été renouvelée pour la même durée devant prendre fin le 30/06/2019.

- *Provisions pour dépréciation des titres de participation et des créances rattachées à des participations*

Le risque de non-recouvrement des créances subsiste pour certaines filiales, et la Société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA a décidé de déprécier la valeur de sa participation dans les dites filiales à hauteur des situations nettes négatives.

- *Etat-impôt sur les bénéfices*

Quotium Technologies fait partie depuis le 1er janvier 2017 d'un nouveau groupe d'intégration fiscale dont la société Technologies, maison mère de Quotium Technologies, est tête de Groupe. La charge d'impôt de 317 K€ correspond à l'impôt propre de Quotium Technologies. Conformément à la convention fiscale, la dette d'impôt a été comptabilisée dans un compte de liaison d'intégration fiscale.

La société a bénéficié en 2018 de 8 602 € au titre du Credit d'Impôt Compétitivité Emploi.

- *Produits constatés d'avance*

Il s'agit des contrats de maintenance facturés à terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 31 décembre 2018.

- Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Solde au 31/12/17	Affectation du résultat	Provisions réglementées	Résultat 2018	Solde au 31/12/18
Capital social	2 643 850				2 643 850
Primes d'émission	3 775 029				3 775 029
Réserve légale	201 903	52 394			254 297
Autres réserves					
Report à nouveau	1 589 018	995 476			2 584 494
Résultat de l'exercice	1 047 870	(1 047 870)		525 728	525 728
Provisions réglementées	723		619		1 342
<b>Variation des capitaux propres</b>	<b>9 258 392</b>	<b>0</b>	<b>619</b>	<b>525 728</b>	<b>9 784 739</b>

Dividendes					
<b>Situation nette</b>	<b>9 258 392</b>	<b>0</b>	<b>619</b>	<b>525 728</b>	<b>9 784 739</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 11 juin 2018 a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017 de 1 048 K€ à la réserve légale à hauteur de 5% , soit un montant de 52 K€, et le solde en report à nouveau dont le montant a ainsi été porté à 2 584 K€.

- *Provisions pour litiges*

Il n'y a pas de contentieux au 31/12/2018, hormis ceux pour lesquels la société est en demande et qui ne présentent pas de risque financier pour la société.

- *Provisions pour risques*

La provision pour risque constituée pour la société Quotium Datasentry à la clôture de l'exercice précédent a été ajustée en fonction de la situation nette de la filiale à la clôture du présent exercice, ce qui a amené à constater une reprise de provision de 23 K€ dans les comptes portant la provision pour risque au bilan à la somme de 15 K€.

- *Provisions pour charges : Provision pour indemnités de départ à la retraite*

Les droits sont calculés selon le barème des droits relatifs aux départs volontaires à la retraite à 66 et 65 ans. Les principales hypothèses sont les suivantes :

Hypothèses	2018	2017
Age de départ à retraite	66 ans (départ volontaire) pour les cadres 65 ans (départ volontaire) pour les non cadres	66 ans (départ volontaire) pour les cadres 65 ans (départ volontaire) pour les non cadres
Profil de carrière	2,5%/an	2,5%/an
Turnover	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié
Taux d'actualisation	1,57%	1,30%
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2009-2015	INSEE TV/TD 2009-2015

Le décret du 27/03/2017 modifiant le Code du Travail est sans impact sur le calcul de la PIDR car les nouvelles dispositions légales sont moins favorables que celles de la Convention Syntec applicable.

La variation de la provision au bilan se décompose comme suit en Keuros :

<b>Engagement total comptabilisé à l'ouverture de l'exercice 2017</b>	<b>241</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	10
Charges d'intérêts	4
Prestations servies	
Ecart actuariels (départs, taux d'actualisation, etc.)	-8
<b>Engagement total comptabilisé à la clôture de l'exercice 2018</b>	<b>247</b>

Aucune indemnité de départ n'a été versée en 2018.



## NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 1. Ventilation du chiffre d'affaires (en K€)

RUBRIQUES	FRANCE	HORS FRANCE	31/12/2018	31/12/2017
Produits	153	9	163	131
Maintenances et prestations Ingénierie	2 316	358	2 674	2 726
<b>TOTAL</b>	<b>2 469</b>	<b>367</b>	<b>2 837</b>	<b>2 857</b>

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de produits de maintenance sur les ventes réalisées en France et à l'étranger ainsi que des produits liés aux prestations, aux formations dispensées, et aux ventes de licences et de logiciels. On observe une quasi stabilité du chiffre d'affaire entre 2017 et 2018 qui s'explique essentiellement par le faible taux d'érosion des contrats.

### 2. Autres charges externes(en K€)

RUBRIQUES	2018	2017
Locations et charges locatives	116	125
Personnel extérieur à l'entreprise	950	716
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	126	134
Autres	173	153
<b>TOTAL</b>	<b>1 365</b>	<b>1 128</b>

La variation s'explique essentiellement par l'augmentation des prestations facturées par la holding (+250 K€), conformément à la convention de prestations de services techniques signée le 1<sup>er</sup> juin 2018 entre la société Quotium Technologies et sa société mère, Technologies. Cette convention a pour objet de fixer les modalités d'application de l'assistance commerciale, industrielle, d'ingénierie et financière. Elle s'inscrit dans le cadre de la convention d'animation du Groupe qui a été formalisée en juin 2018. Elle a été conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et renouvelable par tacite reconduction annuelle.

Un nouveau bail commercial dans le même immeuble a été conclu pour une surface de 135 m<sup>2</sup> pour une durée de neuf années commençant à courir à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018. L'objectif de ce nouveau bail est de réajuster à la baisse la surface louée en fonction de l'effectif actuel et des nouveaux besoins.

### 3. Charges de personnel en (K€)

RUBRIQUES	2018	2017
Rémunération	588	654
Charges sociales	259	287
<b>TOTAL</b>	<b>847</b>	<b>941</b>

RUBRIQUES	2018	2017
Ingénieurs et cadres	7	7
Administratif	1	1
<b>Total effectif au 31/12</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

### 4. Résultat exceptionnel en (K€)

Le résultat exceptionnel est non significatif (-5K€).

5. Engagements hors bilan

<b>ENGAGEMENT DONNES</b>	<b>MONTANT</b>
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	124 003
- Bail engagement jusqu'au 30/09/2021	
<b>TOTAL</b>	124 003
<b>ENGAGEMENT RECUS</b>	<b>MONTANT</b>
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus:	
<b>TOTAL</b>	124 003

## FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

### 1. Crédit d'impôts

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en créance d'impôt. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé un CICE de 8 602 € en crédit d'impôt.

Le CICE a permis de réaliser, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 un certain nombre de dépenses permettant à la Société de poursuivre ses efforts de développement et d'investissement.

### 2. Rémunération des dirigeants

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, Madame Elsane Guglielmino est salariée de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et perçoit en qualité de Directeur du Développement, une rémunération mensuelle brute de 10 667 € à laquelle se rajoutent un avantage en nature de 264€ mensuels relatif à l'utilisation d'un véhicule de fonction et un avantage en nature de 11.92 € au titre du régime surcomplémentaire du contrat de mutuelle santé. Elle a été nommée Président Directeur Général de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et n'est pas rémunérée au titre de son mandat.

### 3. Entreprises et parties liées (en K€)

Postes en K€	2018	2017
Bilan		
Prêts et créances rattachées à des participations	2 277	2 435
Avances en trésorerie reçues des filiales	135	136
Créances clients et comptes rattachés	14	64
Autres dettes (intégration fiscale)	309	389
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	0	420
Résultat		
Prestations comptables	70	163
Royalties liées à la distribution des produits	73	19
Produits financiers	35	26
Charges d'exploitation	(1 051)	(810)
Charges exceptionnelles	-	-

### 4. Valeurs mobilières de placement

La trésorerie est suivie en date de valeur. L'excédent est placé en OPCVM possédant la classification AMF « Monétaire Euro » se caractérisant par leur liquidité et leur faible niveau de risque.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'établissent à 8 M€. Les produits de placements financiers et les intérêts sur avances consenties à ses filiales se sont élevés à 52K€ sur l'exercice 2018.

### 5. Honoraires des commissaires aux comptes.

Au titre de l'exercice 2018, les honoraires des commissaires aux comptes au titre de la mission de vérification annuelle et du nouveau rapport RCCA s'élèvent à 38 100 € dont 61% ont été versés à GRANT THORNTON et 39% à CECAUDIT INTERNATIONAL.

### 6. Evénements postérieurs à la clôture

La liquidation de la société Seeker Security LTD, décidée en fin d'année 2017, est toujours en cours à la date du présent rapport.

A la suite de l'acquisition de plusieurs blocs d'actions, la société Technologies détient à la date de publication du présent rapport 99.15% du capital et 99.52% des droits de vote de la société. La société Technologies a manifesté

son intention de déposer une offre publique de retrait suivi d'un retrait obligatoire sur la société Quotium Technologies. L'AMF a publié un avis le 12 février 2019 qui marque le début d'une période de pré-offre. Afin de valider le caractère équitable de l'offre d'un point de vue financier dans la perspective de ce retrait de cote, un expert indépendant a été nommé par le Conseil d'Administration de la société Quotium Technologies le 25 mars 2019.

## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège social	Capital Capitaux propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. Brute Titres Val. Nette Titres	Prêts avances. Cautions	Chiffres d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
<b>Quotium Corp</b> 575 Madison Avenue, 25th floor NY NY10022-Etats-Unis	1 30 943	100%	1 1	0	231 930 80 082
<b>Quotium Datasentry</b> 84/88 bd de la Mission Marchand 92411 Courbevoie-France	104 640 (1 059 383)	100%	104 647 0	776 674	237 818 163 223
<b>Seeker Security Ltd</b>	2 163 125 058	100%	737 982 135 155	(135 155)	0 (4 388)
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
AUTRES TITRES					

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## Quotium Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires de la société Quotium Technologies,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Quotium Technologies** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Evaluation des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants**

#### **Risque identifié**

Au 31 décembre 2018, les titres de participation et créances rattachées aux participations figurent au bilan pour un montant brut de 1.619 milliers d'euros, représentant 7% du total bilan en valeur brute. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans la note « Règles et méthode comptable » de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de leur quote-part de situation nette comptable à la date de clôture.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées aux participations comme un point clé de notre audit.

#### **Notre réponse**

Nous avons pris connaissance du processus de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées aux participations. Nos travaux ont également consisté à :

- prendre connaissance des méthodes d'évaluation utilisées et des hypothèses sous-jacentes à la détermination de la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées aux participations ;
- prendre connaissance de la quote-part de l'actif net retenue par la direction et vérifier la concordance à partir des données sources issues des comptes des filiales ayant fait l'objet d'un audit, de revues ciblées ou de procédures analytiques ;
- recalculer les dépréciations enregistrées par la société ;
- vérifier la nécessité de comptabiliser une provision pour risque dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

## Evaluation des actifs incorporels

### Risque identifié

Au 31 décembre 2018, le fonds commercial est inscrit au bilan pour une valeur nette comptable de 2.510 K€, soit 18 % du total actif. Cet actif fait l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice.

Il fait l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable. Comme indiqué dans la note "Règles et méthodes comptables" des notes annexes aux comptes sociaux, cette valeur est déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés et des prévisions budgétaires, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Nous avons considéré l'évaluation du fonds commercial comme un point clé de notre audit, compte tenu de l'importance de cet actif dans le bilan et de la sensibilité de sa valeur recouvrable aux variations de données et hypothèses, en particulier concernant les prévisions de flux de trésorerie, le taux d'actualisation et le taux de croissance long terme utilisés.

### Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus de détermination de la valeur d'utilité du fonds commercial. Nos travaux ont également consisté à :

- prendre connaissance des méthodes d'évaluation utilisées et des hypothèses sous-jacentes à la détermination de la valeur d'utilité du fonds commercial ;
- examiner les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur réalisés par le Groupe.
- évaluer les principales estimations, notamment les hypothèses sous-tendant les prévisions de flux de trésorerie, tels que le taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus.
- prendre connaissance des perspectives d'activité, au moyen d'entretiens avec la direction afin d'en évaluer la correcte traduction dans les prévisions de flux de trésorerie.
- examiner la pertinence des analyses de sensibilité aux hypothèses clés, réalisées par le Groupe et nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité pour corroborer ces analyses.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### *Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

### *Informations relatives au gouvernement d'entreprise*

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.



Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Quotium Technologies par votre Assemblée Générale du 26 juin 2009 pour Grant Thornton et du 26 juin 2009 pour Cecaudit International.

Au 31 décembre 2018, Grant Thornton était dans la 10<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et Cecaudit International dans la 10<sup>ème</sup> année, dont respectivement 10 et 10 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

## **RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

***Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce***

Nous remettons un rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également l au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce a déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Champs-sur-Marne, le 17 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton  
International

Olivier Bochet  
Associé

Cecaudit International

Vincent Dumort  
Associé

## RAPPORT DE GESTION

### **1. Activité, résultats et situation financière**

#### **1.1. Evénements marquants de l'exercice**

- Contrat de liquidité
- Avances conditionnées
- Crédits d'impôts
- Liquidation en cours de la société Seeker Security Ltd
- Intégration fiscale
- Projet de retrait de cote

*Se référer à la note 4 des comptes consolidés au 31/12/2018.*

#### **1.2. Evènements postérieurs à la clôture**

Néant

*Se référer à la note 7.3 des comptes consolidés au 31/12/2018.*

#### **1.3. Présentation des comptes annuels**

##### **1.3.1. Commentaires sur les comptes annuels de Quotium Technologies SA**

Les comptes annuels de QUOTIUM TECHNOLOGIES S.A. ont été examinés et arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 15 avril 2019.

Les comptes de la Société ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux principes comptables généralement admis. Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan, s'élève à 13.5 M€. Le capital social est composé de 1 652 406 titres de 1,60 euros de nominal.

L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes annuels.

##### **Dettes fournisseurs**

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes QUOTIUM TECHNOLOGIES à l'égard des fournisseurs est la suivante :

- Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D 441 I, 1 du Code de commerce)

Année 2018 En keuros	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>A. Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées		0			0
Montant total des factures concernées TTC		0			0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC		0%			0%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC		0%			0%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues TTC	NEANT				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - <a href="#">article L 441-6</a> ou <a href="#">article L 441-3</a> du Code de commerce)</b>					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Contractuel				

La décomposition des créances clients de QUOTIUM TECHNOLOGIES est la suivante :

- Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D 441 I, 2° du Code de commerce)

Année 2018 En keuros	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	16				16
Montant total des factures concernées TTC	750				750
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	45%				45%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	23%				23%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues TTC	NEANT				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article <a href="#">L 441-6</a> ou article <a href="#">L 441-3</a> du Code de commerce)</b>					
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Contractuel				

Conformément à l'article L233-6 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2018.

Le compte de résultat de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA pour l'exercice 2018 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
Chiffre d'affaires (C.A.)	2 837	2 857
Résultat d'exploitation (REX)	638	1 020
<i>REX en % du C.A.</i>	22%	36%
Ebitda	646	760
<i>Ebitda en % du C.A.</i>	23%	27%
Résultat financier	201	59
Résultat exceptionnel	-5	388
Résultat Net (R.N.)	526	1 048
<i>R.N. en % du C.A.</i>	19%	37%

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de revenus de maintenance ainsi que de produits liés aux prestations, aux formations dispensées, ainsi qu'aux ventes de licences et de logiciels. On observe sur l'année une stabilité du chiffre d'affaires, qui s'explique essentiellement par le faible taux d'érosion des contrats sur la gamme principale de nos produits.

en K€	2018	2017	Var. en K€
Produits logiciels	163	131	32
Services de maintenance, conseil	2 674	2 726	-52
Total	2 837	2 857	-20

Les dépenses sont maîtrisées et permettent de maintenir l'EBITDA à bon niveau (23% en 2018 versus 27% en 2017), ce qui a un impact direct sur le résultat net.

Le résultat financier de l'exercice 2018 s'explique essentiellement par l'amélioration de la situation financière d'une des filiales, qui a remboursé une partie de ses dettes qui avaient été provisionnées lors des exercices précédents par la Société, en application du principe de prudence.

### **Activités des filiales**

Les filiales ne détiennent pas d'actif économique stratégique. La filiale aux Etats-Unis est une filiale commerciale dont l'objet est la distribution des produits logiciels du Groupe, la fourniture de services de maintenance de premier niveau, et de services de conseil.

Pour rappel, la filiale britannique, Quotium Technologies LTD a fait l'objet d'une dissolution le 20/03/2018.

#### **QUOTIUM Corp (Etats-Unis)**

Le chiffre d'affaire de l'exercice 2018 s'élève à 274K\$, en forte hausse par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation des royalties versés par notre distributeur local.

#### **SEEKER SECURITY LTD (Israël)**

La décision de fermer cette filiale a été prise à la fin de l'année 2017. La société est en cours de liquidation à la date d'établissement du présent rapport. La société Quotium Technologies a déprécié les titres de sa participation à hauteur de la situation nette négative de la filiale.

#### **QUOTIUM DATAENTRY (France)**

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 238K€, en hausse de 71% par rapport à l'an dernier. Cette augmentation s'explique par la vente de nouvelles licences au cours de l'exercice, les revenus de maintenance étant stables par rapport à l'an dernier.

Pour rappel, le site de Toulouse a été fermé en février 2017 et la société n'a plus d'effectif depuis fin décembre 2016. Le bon résultat de l'exercice lui a permis de rembourser une partie de ses dettes vis-à-vis de Quotium Technologies, à hauteur de 140K€. Le montant des avances faites par Quotium Technologies au 31/12/2018 demeure significatif et s'élève à 777 K€. Dans la continuité des années précédentes, la Société a décidé de provisionner la valeur totale de sa participation dans sa filiale et de constituer une provision pour risque à hauteur de la situation nette négative.

### **1.3.2 Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe Quotium Technologies**

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards ou IFRS) édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB) applicables au 31 décembre 2018, telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les principes comptables appliqués restent inchangés

par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'incidence de l'application des normes effectives depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2018**

Le compte de résultat consolidé de QUOTIUM TECHNOLOGIES pour l'exercice 2018 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	6.1	3 135	2 957
Charges de personnel	6.2	(848)	(942)
Charges externes		(1 408)	(1 153)
Impôts et taxes		(27)	(29)
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.3	(2)	186
Autres charges et produits opérationnels	6.4	56	347
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>906</b>	<b>1 367</b>
Résultat opérationnel non courant	6.4	4	442
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>910</b>	<b>1 808</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		192	12
Coût de l'endettement financier		(4)	(3)
Autres charges et produits financiers		15	(6)
<b>Résultat financier</b>	6.5	<b>203</b>	<b>3</b>
<b>Résultat net avant impôts</b>		<b>1 113</b>	<b>1 811</b>
Impôts exigibles	5.9	(331)	(437)
Charges/Produits d'impôts différés	5.9	(39)	(75)
Charges et produits non récurrents		0	0
<b>Résultat net</b>		<b>743</b>	<b>1 299</b>
Résultat net des activités destinées à être cédées		0	0
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>743</b>	<b>1 299</b>
Nombre d'actions (hors action en auto contrôle)		1 650 410	1 650 410
Résultat par action (€/action)		0,45	0,79
Résultat dilué par action (€/action)		0,45	0,79

Le chiffre d'affaire consolidé de l'année 2018 est en hausse de 6% par rapport à l'année dernière. La hausse porte essentiellement sur les ventes de licences, mais dont le poids par rapport au chiffre d'affaire total reste marginal (8%). Le taux d'érosion de nos contrats de support est plus faible que prévu, ce qui a un impact positif sur les comptes. Le Groupe a poursuivi ses activités de support sur ses produits historiques durant l'exercice.



## **Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2018**

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres consolidés s'établissent à 8.6 M€ versus 7.8 M€ au 31 décembre 2017.

Le Groupe bénéficie au 31/12/2018 d'avances remboursables actualisées en fonction des flux futurs, et d'un prêt à taux Zéro pour un montant total évalué au bilan de 185 K€.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 8.2 M€. La variation de trésorerie de 0.3 M€ sur l'année 2018 s'explique pour 0.2M€ par l'ajustement à la juste valeur d'un placement financier.

### **Perspectives 2019 du Groupe**

Compte tenu des évolutions de l'année 2018 et de début d'année 2019, nous attendons sur l'exercice un taux d'érosion faible des contrats de support de l'ordre de 5% par an.

L'activité en 2019 restera centrée sur le développement et la maintenance des logiciels historiques du Groupe, et la recherche de nouveaux produits innovants pour développer l'offre logicielle.

A ce jour, aucune opportunité n'a été identifiée et la Direction n'envisage pas de commercialiser de nouvelles solutions logicielles majeures à court terme.

### **1.4. Recherche et Développement**

Conformément aux articles L.225-100 et L.232-1. II du Code de Commerce, sont ici présentées les activités en matière de recherche et de développement menées par le Groupe.

	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2017</b>
	Total	Total
Dépenses en K€ (frais de personnel)	356	411
<i>En % du CA consolidé</i>	<i>11%</i>	<i>14%</i>
Effectif moyen	8	8
<i>En % de l'effectif global</i>	<i>38%</i>	<i>50%</i>

Le poids de la R&D dans nos effectifs demeure toujours significatif.

### **1.5. Facteurs de risque**

A la date du présent rapport il n'existe aucun facteur de nature gouvernementale, économique budgétaire, monétaire ou politique récent pouvant influencer sensiblement sur nos opérations.

Les autres facteurs de risque (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêt et risque de change) sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés (note 7.2).

La société n'a pas une politique de recours aux instruments de couverture des risques de taux ou de change, compte tenu des faibles enjeux.

De par son activité de prestation de services et de par sa taille, le Groupe a un impact faible sur l'environnement. Ainsi, les thématiques suivantes sont jugées non pertinentes :

- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement,

- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité,
- l'utilisation des sols,
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique,
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

La société n'a actuellement pas de système en place permettant de suivre et d'obtenir des données chiffrées sur les consommations de ressources (gaz, électricité...), les émissions de CO2 de l'entreprise (information non disponible).

Pour autant, le Groupe est fortement sensibilisé à ces questions.

## 1.6. Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 525.728 € pour la société QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Nous vous proposons d'affecter :

- Un montant de 10 088 € à la réserve légale, ce qui porte son montant total à 264 385 €, soit 10% du capital.
- Le solde au report à nouveau dont le montant est ainsi porté de 2 584 494 € à 3 100 134 €.

## 2. Informations juridiques

### 2.1 Les mandataires sociaux

Les mandataires sociaux de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont :

- **Monsieur Michel TIBERINI**, dont le mandat d'administrateur a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015 pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice écoulé.
- **Monsieur Albert ALCABAS**, dont le mandat d'administrateur a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 6 juin 2016 pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice écoulé. Il est identifié comme l'administrateur indépendant présentant des compétences particulières en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes.
- **Madame Elsane GUGLIELMINO**, administratrice nommée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2014 et Président Directeur Général depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour la durée restant à courir au titre de son mandat d'administrateur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice écoulé.
- **Monsieur Dominique BOURRA**, administrateur nommé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2013 et dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Le renouvellement de son mandat pour une nouvelle durée de 6 ans sera proposé à la prochaine Assemblée Générale.

**Mandats, fonctions et nombre d'actions des dirigeants et mandataires sociaux de la SA durant l'exercice**

Les mandats et fonctions des dirigeants et membres du conseil d'administration exercés durant l'exercice sont les suivants :

#### **M. Michel TIBERINI**

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (nommé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2005)
- Président de TECHNOLOGIES SAS,
- Président de QUOTIUM Corp,
- Président de QUOTIUM DATAENTRY,
- Président de SEEKER SECURITY LTD (nommé le 7/11/2013),
- Co-gérant d'Artistic Records SARL,
- Co-Gérant de Holditec SARL,
- Représentant de TECHNOLOGIES SAS dans Yachting Motion,

Il détient 1 action de la société Quotium Technologies SA.

#### **M. Albert ALCABAS**

- Administrateur QUOTIUM TECHNOLOGIES (nommé par l'Assemblée Générale du 30 juin 2010),

Il détient 30 actions de la société Quotium Technologies SA.

#### **M. Dominique BOURRA**

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (nommé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2013),

Il détient 1 action de la société Quotium Technologies SA.

#### **Mme Elsane GUGLIELMINO**

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (nommé par l'Assemblée Générale du 18 juin 2014), et Président Directeur Général depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015.
- Co-Gérant de Holditec SARL,

Elle détient 1 action de la société Quotium Technologies SA.

### **2.2 Rémunérations et avantages**

L'assemblée générale n'a pas consenti d'enveloppe de jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration.

Monsieur Michel Tiberini, administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES n'a perçu, au cours de l'exercice 2018 et des exercices précédents, aucune rémunération directe de la part de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES ou de ses filiales. Monsieur Michel Tiberini est rémunéré par la société TECHNOLOGIES (société mère de QUOTIUM TECHNOLOGIES) depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Des prestations de services techniques sont facturées à ce titre à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Madame Elsane Guglielmino bénéficie d'un contrat de travail au sein de Quotium Technologies depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et perçoit une rémunération au titre de ses fonctions de Directeur du Développement. Elle ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat de Président Directeur Général.

**Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque mandataire social (en euros)**

<b>Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque mandataire social</b>		
<b>Michel Tibérini – Administrateur</b>	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2017</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	398 026	228 611
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

<b>Elsane Guglielmino – Président Directeur Général</b>	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2017</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	131 315	131 172
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Messieurs Albert Alcabas et Dominique Bourra ne perçoivent aucune rémunération de la société (ou des sociétés qu'elle contrôle ou la contrôlant

**Tableau récapitulatif des rémunérations des mandataires sociaux (en euros)**

<b>Michel TIBERINI, Administrateur (1)</b>	<b>Exercice 2018</b>		<b>Exercice 2017</b>	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe	342 000	342 000	174 000	174 000
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature (dont voiture de fonction (dont logement )	56 026	56 026	54 611	54 611
<b>TOTAL</b>	<b>398 026</b>	<b>398 026</b>	<b>228 611</b>	<b>228 611</b>

(1) En 2018, la société TECHNOLOGIES a refacturé à sa filiale QUOTIUM TECHNOLOGIES des prestations de services techniques (assistance commerciale, industrielle, ingénierie et financière) à hauteur de 950 000 €, figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Ces prestations intègrent en 2018 notamment la quote-part de la rémunération fixe annuelle de Michel Tibérini et les coûts de fonctionnement des Directions Générale, Administrative et Financière.

Elsane GUGLIELMINO, Président Directeur Général (1)	Exercice 2018		Exercice 2017	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe	128 004	128 004	128 004	128 004
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature (voiture de fonction et surcomplémentaire santé)	3 311	3 311	3 168	3 168
<b>TOTAL</b>	<b>131 315</b>	<b>131 315</b>	<b>131 172</b>	<b>131 172</b>

(1) Il est précisé que Madame Elsane GUGLIELMINO ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat de Président Directeur Général. Les informations figurant dans le présent tableau correspondent aux éléments de rémunération perçus dans le cadre de son contrat de travail au titre de ses fonctions de Directeur du Développement.

Engagements de toute nature pris par la société QUOTIUM TECHNOLOGIES au bénéfice de ses mandataires sociaux.

Mandataires sociaux	Contrat de travail chez QUOTIUM TECHNOLOGIES, ses filiales ou la société contrôlante (TECHNOLOGIES)	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non concurrence
<b>Michel Tiberini</b> Date début de mandat : 30/06/2005 Date de fin de mandat : 2020	NON	NON	NON	NON
<b>Albert Alcabas</b> Date début de mandat : 30/06/2010 Date de fin de mandat : 2021	NON	NON	NON	NON
<b>Dominique Bourra</b> Date début de mandat : 28/06/2013 Date de fin de mandat : 2018	NON	NON	NON	NON
<b>Elsane Guglielmino</b> <b>Président Directeur Général</b> Date début de mandat : 18/06/2014 Date de fin de mandat : 2019	OUI(1)	NON	NON	NON

(1) Mme Elsane Guglielmino est titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée en qualité de Directeur du Développement, qui est présenté au paragraphe 2.4, page 19.

Options de souscription ou d'achat consenties et/ou levées au cours de l'exercice 2018

<b>Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social</b>			
<b>Nom du mandataire social</b>	<b>N° et date du plan</b>	<b>Nombre d'options levées durant l'exercice</b>	<b>Prix d'exercice</b>
MICHEL TIBERINI			
ALBERT ALCABAS			
DOMINIQUE BOURRA			
ELSANE GUGLIELMINO			
<b>TOTAL</b>		NEANT	

### Actions de performance attribuées et/ou devenues disponibles au cours de l'exercice 2018

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisitions
MICHEL TIBERINI		NEANT	
ALBERT ALCABAS			
DOMINIQUE BOURRA			
ELSANE GUGLIELMINO			
<b>TOTAL</b>			

### 2.3 Titres de la société

#### Information sur l'actionnariat

Les informations reçues du teneur de la comptabilité sociale des actions de notre société, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, font ressortir qu'au 31 décembre 2018, la répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	AU 31 DECEMBRE 2018			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques
Technologies SAS	1 589 869	96,22%	3 179 738	97,55%
Autre actionnariat au nominatif	17 386	1,05%	34 772	1,07%
Actionnariat au porteur	43 155	2,61%	43 155	1,32%
Titres auto-détenus	1 996	0,12%	1 996	0,06%
<b>TOTAL</b>	<b>1 652 406</b>	<b>100%</b>	<b>3 259 661</b>	<b>100%</b>

Le contrat de liquidité mis en place en juillet 2013 avec la société Portzamparc a été arrêté le 16 octobre 2015.

Au cours de l'exercice, la société n'a procédé à aucun achat ni à aucune vente d'actions propres.

Au 31 décembre 2018, la société détenait 1996 actions, représentant 0,12% du capital et acquises au cours moyen de 16.20 €. Aucune utilisation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Aucune modification n'est intervenue dans la répartition du capital au cours de l'exercice.

Au premier trimestre 2019, la société Technologies a renforcé sa position après l'achat de 2 blocs d'actions via des transactions de gré à gré pour un total de 48 410 actions représentant 2.93% du capital social et 1.97% des droits de vote. A l'issue de ces opérations, la société Technologies a porté sa participation au capital de notre société à 99.15% représentant 99.52% des droits de vote.

**Transactions réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres de la société (art. 223-26 du Règlement général de l'AMF)**

Néant

**Participation des salariés au Capital**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du C. Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société. Au 31 décembre 2018, la société n'a pas mis en place de plan d'épargne entreprise ou de fonds d'actionariat.

L'Assemblée Générale du 6 juin 2016 a été appelée à se prononcer sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise. Ce projet de résolution a été rejeté à l'unanimité. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, nous vous proposons de vous prononcer à nouveau sur ce principe lors de la prochaine Assemblée Générale.

**Acquisition par la Société de ses propres actions**

L'Assemblée Générale du 11/06/2018 avait autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions en une ou plusieurs fois, jusqu'à 5% des actions de la société, pendant une durée de 18 mois venant à échéance le 10 décembre 2019.

<b>Autorisation accordée</b>	<b>Date de l'Assemblée Générale</b>	<b>Échéance de l'autorisation</b>	<b>Utilisation faite de l'autorisation</b>	<b>Limitations fixées par l'Assemblée Générale</b>
Autorisation de rachat jusqu'à 5% des actions de la société, (soit 82 620 actions)	11/06/2018	10/12/2019	Néant	Montant maximal du programme : 826 200 € Prix d'achat maximum de 10 € par action

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 11/06/2018, les acquisitions peuvent être effectuées en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action QUOTIUM TECHNOLOGIES par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un plan



- d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions de la société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société,
  - l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

### **Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique**

En application de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES sont décrites dans la partie « information sur l'actionariat ».

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ni de clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce.

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double (art. 18 - 4° des statuts).

Aucun système d'actionariat du personnel n'a été mis en place au sein de la Société.

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires en vigueur à ce jour.

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

La modification des statuts de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

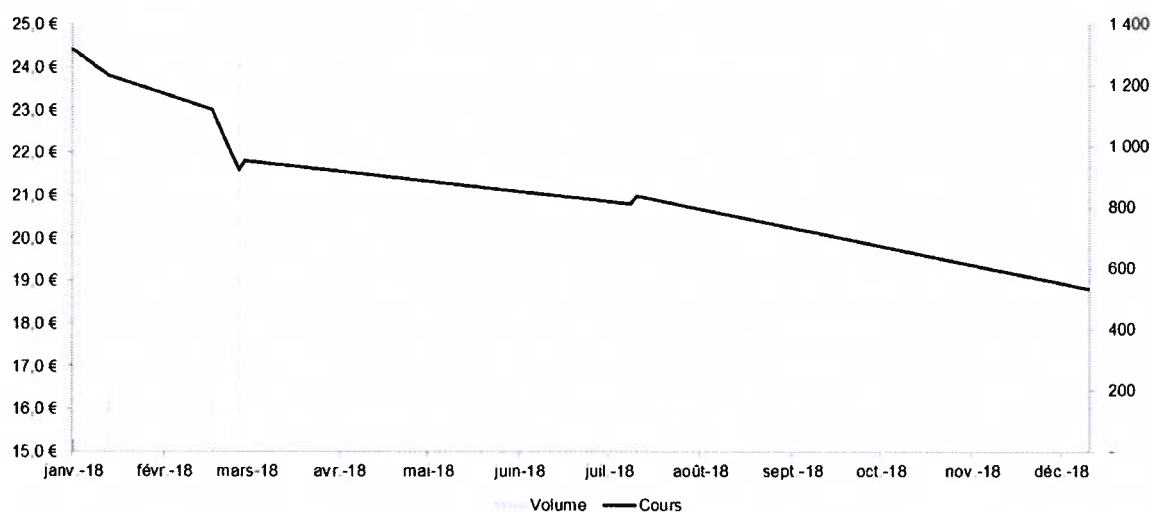
Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

Les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration ne font l'objet d'aucune particularité par rapport aux textes légaux. Les pouvoirs du conseil d'administration en matière de rachat d'actions sont présentés dans la partie « Acquisition par la Société de ses propres actions ».

## **Evolution du cours de l'action entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018**

Le traitement des titres s'effectue au « fixing ».



(Source : Euronext)

Au cours de l'année 2018, l'action QUOTIUM TECHNOLOGIES n'a été cotée que sur 8 séances, faute d'échange sur les autres séances boursières. Au total, 1 784 titres ont été échangés sur l'ensemble de l'année 2018, soit 0,11 % du capital.

Le flottant représentait 3.7 % du capital au 31 décembre 2018, mais plus que 0.7% à la date du présent rapport, après le rachat des blocs d'actions du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. La liquidité est très réduite et explique le projet de dépôt d'une offre publique de retrait suivi d'un retrait obligatoire de la société Technologies sur la société QUOTIUM TECHNOLOGIES en début d'année 2019.

### **2.4 Autres informations**

#### **Dépenses visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts (article 223 quater du C.G.I.)**

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge ou dépense somptuaire visées par l'article 39.4 du Code Général des Impôts.

#### **Dividendes**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende ni revenu n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

#### **Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce (concerne QUOTIUM TECHNOLOGIES SA)**

- Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

#### **Convention de prestations de services techniques :**

Le Conseil d'Administration du 30 mai 2018 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services techniques entre la société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA et sa société mère, TECHNOLOGIES SAS.

L'objet de cette convention est de fixer les modalités d'application

- ✓ d'une assistance commerciale,
- ✓ d'une assistance industrielle et d'ingénierie,
- ✓ d'une assistance financière,

Cette convention a été signée le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Sur l'exercice 2018, la charge comptabilisée par notre société s'élève à 950 000 €.

*Personne concernée : Monsieur Michel TIBERINI, administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES et Président de TECHNOLOGIES.*

### **Convention d'animation du Groupe Technologies :**

Le Conseil d'Administration du 30 mai 2018 a autorisé la conclusion d'une convention d'animation entre la société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA et sa société mère, TECHNOLOGIES SAS.

La société Technologies anime depuis de nombreuses années la société Quotium Technologies et participe activement à la définition et à la conduite de la politique et de la stratégie de sa filiale. Jusqu'à présent les modalités d'animation de la société Quotium Technologies n'avaient pas été précisées contractuellement. C'est dans ce cadre que la présente convention a été établie. La convention a été signée le 1<sup>er</sup> juin 2018 pour une durée de 5 (cinq) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se renouvellera par tacite reconduction annuelle.

Les missions d'animation relevant de l'activité propre de la société animatrice, elles ne font l'objet d'aucune rémunération.

*Personne concernée : Monsieur Michel TIBERINI, administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES et Président de TECHNOLOGIES.*

### **Convention de prêt entre TECHNOLOGIES et QUOTIUM TECHNOLOGIES**

Le Conseil d'Administration du 19 juin 2017 a autorisé la conclusion d'une convention de prêt en faveur TECHNOLOGIES sous forme d'une ligne de crédit, d'un montant maximal en principal de 1 500 000 €, pour une durée d'un an. Le conseil d'Administration du 30 mai 2018 a autorisé la signature d'un avenant reportant l'échéance d'une année supplémentaire soit au 30 juin 2019.

Le taux d'intérêt de base s'élève à 1.5% par an.

Sur l'exercice 2018, le produit financier comptabilisé par notre société s'élève à 22 500 €.

*Personne concernée : Monsieur Michel TIBERINI, administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES et Président de TECHNOLOGIES.*

### **Contrat de bail conclu avec TECHNOLOGIES :**

Le Conseil d'Administration du 10 septembre 2018 a autorisé la prise à bail par notre société d'un local commercial appartenant à la société TECHNOLOGIES SAS, situé à Courbevoie (92400), 84/88 bd de la Mission Marchand. Le bail commercial a été conclu pour une nouvelle surface de 135 m2 pour une durée de neuf ans commençant à courir à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Au titre de l'exercice 2018, la charge comptabilisée par notre société s'élève à 100 732 €. Notre société a versé un dépôt de garantie, dont le montant s'élève à 11 572.50 € au 31/12/2018.

*Personne concernée : Monsieur Michel TIBERINI, administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES et Président de TECHNOLOGIES.*

- **Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale**

#### **Contrat de travail de Madame Elsane GUGLIELMINO :**

Le Conseil d'Administration du 21 septembre 2015 a nommé Madame Elsane GUGLIELMINO, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Madame Elsane GUGLIELMINO est liée par un contrat de travail à durée indéterminée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et elle occupe les fonctions de Directeur du Développement. Sa rémunération annuelle brute pour l'exercice 2018 s'est élevée à 128 000 €, à laquelle s'ajoutent un avantage en nature de 3 168 € annuel relatif à l'utilisation d'un véhicule de fonction et un avantage en nature de 143€ annuel au titre du régime surcomplémentaire du contrat de mutuelle santé.

Au titre de cette convention, la charge comptabilisée par notre société s'élève à 190 572 € pour l'exercice 2018 (charges sociales incluses).

*Personne concernée : Madame Elsane GUGLIELMINO, Présidente du Conseil d'Administration de QUOTIUM TECHNOLOGIES depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015.*

*Personne concernée : Monsieur Michel TIBERINI, administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES*

#### **Convention d'assistance de gestion entre QUOTIUM CORP et QUOTIUM TECHNOLOGIES**

Le Conseil d'Administration du 6 septembre 2016 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance de gestion signée le 1<sup>er</sup> septembre 2016 entre la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et sa filiale QUOTIUM CORP. Pour rappel, suite à la vente des actifs technologiques de sécurité informatique en 2015, la société QUOTIUM CORP n'a plus disposé des moyens humains au sein de sa structure pour suivre et gérer l'activité de la société. Elle a donc fait appel aux ressources de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Sur l'exercice 2018, le produit total comptabilisé par notre société s'élève à 50 083€, soit 60 000\$.

*Personne concernée : Monsieur Michel TIBERINI, administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES et Président de QUOTIUM CORP.*

#### **Convention d'assistance de gestion entre QUOTIUM DATAENTRY et QUOTIUM TECHNOLOGIES**

Le Conseil d'Administration du 14 septembre 2017 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance de gestion entre la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et sa filiale QUOTIUM DATAENTRY. En effet, suite au départ des salariés de la société QUOTIUM DATAENTRY le 13 décembre 2016 lors de la fermeture du site de Colomiers, la société Quotium DataSentry n'a pas disposé de moyens humains au sein de sa structure pour suivre et gérer l'activité de la société. Elle a donc fait appel aux ressources de QUOTIUM TECHNOLOGIES pour assurer le suivi client, la

gestion des contrats, la facturation et les opérations de recouvrement. Une convention entre QUOTIUM DATASENTRY et QUOTIUM TECHNOLOGIES a été signée le 15 septembre 2017.

Sur l'exercice 2018, le produit comptabilisé par notre société s'élève à 20 000 €.

*Personne concernée : Monsieur Michel TIBERINI, administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES et Président de QUOTIUM DATASENTRY.*

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires de Quotium Technologies en matière d'augmentation de capital**

Délégation	Plafond	Date d'autorisation (résolution)	Utilisation au cours de l'exercice	Durée de la délégation
NEANT				

### 3. Contrôle interne

#### 3.1 Principes généraux de contrôle interne

Dans le cadre des obligations prévues par le Code de Commerce (article L.225.37), il appartient au Conseil d'Administration de rendre compte des procédures de contrôle et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe.

Pour l'élaboration et la rédaction du présent Rapport, ainsi que la définition du Contrôle Interne, nous nous sommes appuyés sur le guide de mise en œuvre pour les Valeurs Moyennes et Petites du cadre de référence du contrôle interne, recommandé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2008 et consultable sur son site.

##### 3.1.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Le Contrôle Interne est un dispositif qui s'applique à la Société et à ses filiales consolidées, Quotium Corp, Quotium Datasentry et Seeker Security Ltd et vise à assurer :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- la mise en œuvre des orientations fixées par la Direction Générale,
- la valorisation du patrimoine de la Société et la protection de ses actifs,
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et comptables du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels le Groupe est exposé, le dispositif de Contrôle Interne permet d'envisager le développement du Groupe dans un environnement de contrôle adapté à sa structure.

Toutefois, une garantie absolue que ces objectifs soient atteints ne peut être fournie.

### **3.1.2 Les composantes du dispositif de contrôle interne**

#### **a) Organisation et environnement du contrôle interne**

L'organisation du contrôle interne repose sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de direction et transmises à tous les collaborateurs.

##### *Les acteurs*

Dans notre Société, la Direction Administrative et Financière exerce une mission élargie, qui consiste à assister et contrôler l'ensemble des activités opérationnelles sur les plans administratif, financier, juridique, organisationnel et humain.

Pour ce faire, elle fixe les règles de fonctionnement qui s'imposent à toutes les entités du Groupe, assure la définition et la diffusion des procédures et bonnes pratiques.

A ce jour, le Conseil d'Administration assure lui-même la mission du Comité d'Audit.

La Réforme Européenne de l'Audit, entrée en application en juin 2016 et applicable à la clôture des comptes au 31 décembre 2017, a introduit un nouveau rapport destiné au Comité d'Audit. Les Commissaires aux Comptes ont remis leur premier rapport au 31 décembre 2017 et ont souhaité attirer l'attention du Comité d'audit sur 3 comptes significatifs dont l'évaluation pouvait potentiellement comporter des risques pour l'entreprise et identifiés en tant que *points clefs de l'audit*. Les deux premiers concernent les comptes sociaux et portent sur l'évaluation du fonds de commerce et des titres de participation et créances rattachées. Le deuxième indicateur concerne les comptes consolidés et porte sur l'évaluation des Goodwill. Dans la continuité de l'exercice 2017, le Comité d'Audit s'est attaché à s'assurer que la valeur comptable des Goodwill et du fonds de commerce figurant au bilan n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Pour chaque filiale, la société identifie les événements internes ou externes pouvant générer des pertes de valeur et compare la valeur comptable des titres de participation à la valeur d'utilité. Le Comité d'audit a été particulièrement vigilant sur les hypothèses retenues (flux de trésorerie futurs, taux d'actualisation et taux de croissance retenus). Aucun risque n'a été identifié. Ces travaux ont été réalisés au cours du dernier trimestre de l'exercice 2018. Ils ont été utilisés et actualisés à la clôture des comptes au 31 décembre 2018.

##### *Les Responsabilités*

Les différents responsables hiérarchiques ainsi que l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont impliqués directement dans la maîtrise des risques associés aux domaines relevant de leurs responsabilités. La répartition des responsabilités et des pouvoirs est clairement définie par les organigrammes, les contrats de travail, les descriptions de poste et les délégations de signatures. Les délégations sont limitées en nombre. Seuls les PDG et le Directeur Financier disposent de pouvoirs bancaires pour Quotium Technologies SA et ses filiales Quotium Corp et Quotium Datasentry.

Il incombe aux responsables de rappeler à leurs collaborateurs que les procédures sont disponibles à tout moment sur notre intranet.

##### *La politique de Ressources Humaines*

La Direction Générale s'attache à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines visant à recruter des personnes possédant les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice de leur responsabilité. Cette recherche de talents fait partie intégrante de la politique de diversité appliquée depuis la création du Groupe.

Le Groupe considère que sa politique de rémunération est appropriée pour assurer la motivation de chacun des collaborateurs. En outre, le Groupe veille au respect de l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes.

Chaque année, les managers évaluent les performances de leurs collaborateurs dans le cadre des entretiens annuels. A l'issue de ces entretiens, des formations, adaptées aux différents profils de poste et visant la maîtrise des métiers, peuvent être proposées le cas échéant. Les collaborateurs peuvent aussi suivre des formations techniques, qualifiantes ou non ou bien simplement exercer leurs droits individuels à la formation quel que soit leur fonction dans l'entreprise. Le Groupe s'attache également à former ses collaborateurs aux évolutions réglementaires prévisibles.

Enfin, lorsque le Groupe ne dispose pas des compétences en interne, la Direction Générale recourt à une expertise extérieure.

#### *Les systèmes d'information*

Ils sont adaptés aux exigences de fiabilité et de sécurisation du processus de production des informations, notamment comptables et financières.

Les progiciels utilisés en interne ou ceux utilisés par nos prestataires comptables ou de paie sont des ERP de forte notoriété qui garantissent le traitement des données dans le respect des règles en vigueur.

Une attention particulière est également portée à la protection physique et logique des accès ainsi qu'aux processus de sauvegardes et de backups.

#### *Les procédures et les normes encadrant les activités*

Des procédures internes (ou règles de gestion), retranscrites dans des schémas encadrent les principaux flux de l'entreprise (ventes, achats, remboursements de frais...).

Elles détaillent la circulation et le traitement de l'information entre les différents acteurs impliqués et précisent les règles de validation et d'autorisation en cas de dérogation par rapport à la procédure standard.

Ces procédures ont été mises en ligne sur l'Intranet du Groupe. Elles sont régulièrement mises à jour.

#### **b) Diffusion en interne des informations**

Les procédures internes sont accessibles à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Groupe sur le site Intranet. Ces informations fiables et à jour permettent à chacun d'exercer ses responsabilités et de respecter les procédures mises en place au sein de l'entreprise. En fonction de leur complexité, les mises à jour peuvent faire l'objet d'une réunion d'information afin d'apporter toute précision utile.

Il est par ailleurs remis à chaque nouveau collaborateur un recueil d'informations sur les procédures internes existantes. Par la réception des codes d'accès au site intranet (individuels et confidentiels), le nouveau salarié s'engage à prendre connaissance de ces procédures et à s'y conformer.

Compte tenu de la présence du groupe à l'international, le site Intranet est disponible en français et en anglais.

#### **c) Identification des risques**

Le Groupe veille à anticiper et gérer les risques auxquels il est exposé dans ses différents domaines d'activité. Ces risques sont identifiés dans les paragraphes *Facteurs de risques* du Rapport de Gestion et *Gestion des risques* de l'annexe aux comptes consolidés.

#### d) Activités de contrôle

Dans chaque domaine d'activité, le Groupe s'efforce de mettre en œuvre des points de contrôle clé pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs.

- *Dans le domaine comptable et financier*, la prévention du risque de fraude repose sur la séparation effective des tâches entre les opérations de comptabilité, réalisées par le prestataire comptable, et de trésorerie réalisée par les équipes internes, ainsi que sur la protection des actifs qui se matérialise notamment par :
  - une double signature des virements au-dessus d'un certain seuil,
  - la limitation des paiements par chèques qui sont conservés de manière sécurisée,
  - la mise en place de virements par internet avec utilisation de certificats de sécurité et codes confidentiels individuels et conservés sous clés.

Ces principes ont été appliqués à l'ensemble des sociétés du Groupe.

Par ailleurs, la trésorerie est gérée de façon centralisée au Siège social de la Société, qui contrôle ainsi tous les flux bancaires entrant /sortant du Groupe.

*Se reporter également à la partie 3.2. Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable publiée.*

- *Dans le domaine juridique*, l'ensemble des contrats (commerciaux, sociaux...) sont validés par des juristes spécialisés dans le domaine concerné. La Direction Financière est leur interlocuteur privilégié. De plus, la procédure interne rappelle que toute dérogation à l'utilisation des contrats standards doit être validée par la Direction Financière.

Par ailleurs, la protection de la propriété intellectuelle du Groupe est assurée par :

- le dépôt des codes source des logiciels,
- l'enregistrement des marques du Groupe en France et à l'étranger,
- l'enregistrement des brevets en France et à l'étranger.

La Direction Financière s'entoure des meilleurs experts qui suivent en permanence l'évolution du cadre législatif et réglementaire dans lequel le Groupe évolue.

- *Dans le domaine du risque clients*, la Direction est attentive à la diversification de son portefeuille clients de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients (les 10 premiers clients représentent 42% du chiffre d'affaires). Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé essentiellement avec une clientèle « Grands comptes », le risque d'impayé est très faible. Néanmoins, le recouvrement des créances est suivi de manière régulière et des actions de relance graduées sont menées.
- *Dans le domaine des achats* (peu significatifs dans notre domaine d'activité l'édition de logiciels), la procédure d'engagement de dépenses et d'investissements a pour objectif de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses et des investissements du Groupe. Ainsi, les achats significatifs (selon un seuil) font l'objet d'une demande d'engagement de dépenses formalisée et validée par une personne autorisée (Direction Financière ou Direction Générale). La procédure précise également les conditions de mise en concurrence, de référencement des principaux fournisseurs et décrit le circuit d'approbation. Les dérogations aux conditions générales d'achat (durée d'engagement, délai de paiement, conditions de résiliation...) sont soumises à la Direction Financière. Enfin, le process de décaissement des dépenses est dissocié du process d'enregistrement comptable.



C'est ainsi que les signataires bancaires n'ont pas accès au logiciel de comptabilité et la préparation des paiements est effectuée sous le contrôle du prestataire comptable sur la base de pièces probantes (factures originales approuvées, bons de commande, demandes d'engagement de dépenses).

L'ensemble de ces éléments de contrôle ont été mis également en place dans les filiales étrangères :

- procédure d'engagement de dépense et d'investissements avec identification des personnes habilitées à engager les dépenses en fonction de seuils. La Direction Financière du groupe est impliquée dans la validation de tout engagement de dépense significatif.
- comptabilité et préparation des paiements fournisseurs réalisées par le prestataire comptable local et paiements initiés par la Direction Financière Groupe.

- *Dans le domaine des Ressources Humaines*, les procédures de recrutement impliquent le PDG et la Direction Financière pour toute embauche d'un salarié cadre. Des procédures complémentaires définissent les informations et documents à collecter et à préparer à l'entrée et à la sortie des collaborateurs. La gestion de la paie est confiée à un prestataire externe. Il est garant du suivi des évolutions légales et conventionnelles. Son périmètre d'intervention est défini de manière contractuelle. Des vérifications ont été effectuées afin de s'assurer de la qualité des procédures et activités de contrôles en place chez le prestataire. Les états produits par le prestataire font l'objet d'une revue détaillée de la Direction Financière.
- *Dans le domaine des assurances*, le Groupe a souscrit auprès d'assureurs de 1<sup>er</sup> rang les contrats d'assurance adaptés à la couverture des risques usuellement encourus du fait de ses activités (protection des personnes, santé, prévoyance, responsabilité civile, perte d'exploitation, assurance des locaux et des biens...). La Société met en concurrence chaque année les assureurs afin de bénéficier des meilleurs tarifs dans la qualité de service attendue. Les niveaux de garantie sont actualisés chaque année pour l'ensemble des sociétés du groupe en fonction de leur évolution.

#### **e) Surveillance permanente du dispositif de contrôle interne**

La taille du Groupe permet à la Direction Financière de tester régulièrement le respect des principales procédures en place et de mettre en œuvre si nécessaire des actions correctives. Par ailleurs, la Direction Financière est attentive aux remarques des collaborateurs sur les difficultés de mise en œuvre de certaines règles et essaie, dans la mesure du possible, de les aménager pour faciliter l'application des procédures tout en respectant les obligations légales.

Les travaux du comité d'audit permettent aussi de tester le bon fonctionnement de nos procédures.

Les remarques éventuelles des commissaires aux comptes formulées dans le cadre de leur mission annuelle sont également prises en considération. Ils apportent une référence d'évaluation externe qui complète le processus d'évaluation interne. Cette surveillance se trouve renforcée avec le rapport complémentaire des commissaires aux comptes qui est remis au comité d'audit depuis la clôture des comptes 2017.

### **3.2 Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable publiée**

Pour la rédaction de la présente partie du Rapport, nous nous sommes appuyés sur le « Guide d'application relatif au Contrôle Interne de l'information comptable et financière publiée par les Emetteurs » du Cadre de Référence de l'AMF.

### **3.2.1 Définition, objectifs et périmètre**

Le Contrôle Interne comptable et financier couvre les processus qui alimentent les données comptables : processus de production de l'information financière, processus d'arrêtés des comptes et actions de communication.

Le dispositif de Contrôle Interne comptable et financier vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis;
- l'application des orientations fixées par la Direction Générale au titre des informations financières;
- la préservation des actifs;
- la qualité des remontées des informations qui concourent à l'élaboration des comptes publiés et la fiabilité de leur traitement centralisé pour le Groupe en vue de leur diffusion et de leur utilisation à des fins de pilotage;
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion incluant la prévention des fraudes.

Le périmètre d'application des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et ses filiales intégrées dans les comptes consolidés (« le Groupe »).

### **3.2.2 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière**

Le pilotage est assuré par la Direction Générale et la Direction Financière. Dans une démarche d'amélioration continue, la société met à jour et complète, chaque année, son recueil des procédures internes détaillant pour chaque procédure les différentes actions ainsi que les acteurs impliqués dans son déroulement.

#### **a) Principes de base et organisation**

Le processus de pilotage repose sur certains principes de base décrits ci-après :

- une organisation claire et une attribution des fonctions précisément définie,
- la séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- la limitation des délégations de signature en nombre et en montant,
- des règles d'autorisation d'engagements de dépenses,
- la priorité donnée à l'automatisation des traitements,
- des contrôles d'exhaustivité par le rapprochement des documents afférents à une même opération,
- des contrôles de cohérence par la comparaison globale des données ou par la mise en rapprochement des résultats issus de deux méthodes de calcul différentes,
- le recours si nécessaire à des experts sur des spécificités techniques (exemple : calcul des engagements de départ à la retraite)

- une veille réglementaire permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions en matière de principes comptables impactant les comptes individuels ou consolidés (notamment en matière de normes IFRS) associée à la formation régulière des responsables financiers.

Pour des raisons d'efficacité opérationnelle, la Direction financière a décidé depuis l'exercice 2015 d'externaliser la tenue de la comptabilité, initialement limitée aux sociétés étrangères, à l'ensemble des sociétés du groupe, y compris les sociétés françaises.

Sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration, la Direction Financière assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du groupe :

- Production des comptes consolidés du Groupe et des comptes annuels de QUOTIUM TECHNOLOGIES dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales,
- Pilotage du processus budgétaire et prévisionnel, production du reporting trimestriel de gestion dans les meilleurs délais en assurant la consolidation et la cohérence des données,
- Production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour la Direction de la société,
- Conception et mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe,
- Identification et réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion.

Les fonctions de comptabilité, de contrôle de gestion et d'audit des filiales sont réalisées au siège de la filiale par des experts locaux. La Direction Financière du Groupe est en charge de la production, de l'analyse et de la restitution des comptes consolidés du groupe, selon les différents référentiels comptables et pour toutes les phases du cycle de gestion (budget, reporting trimestriel, comptes semestriels et annuels).

## **b) Organisation et sécurité des Systèmes d'information**

La société utilise directement ou indirectement des logiciels de comptabilité, consolidation, trésorerie et de paie, développés par des éditeurs de notoriété nationale et qui répondent aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière.

Les systèmes d'information relatifs à l'information comptable et financière font l'objet d'adaptations pour évoluer avec les besoins du Groupe.

Ainsi, la société s'est engagée dans une démarche de mise en place d'un outil de gestion de la relation clients dont les objectifs poursuivis sont notamment :

- la protection des actifs de la société avec l'utilisation d'un outil spécialisé dans la gestion des contrats,
- la conservation de la mémoire de l'entreprise,
- un archivage électronique de l'ensemble des contrats et avenants commerciaux,
- une harmonisation et une industrialisation du process commercial, administratif et technique indépendant des différents acteurs de l'entreprise,
- une traçabilité des échanges avec le client avec l'enregistrement de l'ensemble des flux d'une manière structurée,
- une fiabilisation des données de reporting commercial,
- un suivi de la qualité de nos prestations de maintenance en conformité avec nos obligations contractuelles (délai, niveau d'escalade...)

La société effectue 2 types de sauvegarde. Un premier jeu de sauvegarde est créé chaque jour pour l'ensemble des serveurs de la société pour permettre une restauration rapide en cas de perte de données. Ces sauvegardes sont dupliquées et conservées pendant plusieurs mois. Un autre jeu de sauvegarde est créé hebdomadairement sur un site distant. Ce jeu est destiné à la reprise d'activité en cas de sinistre majeur.

La messagerie est externalisée sur une infrastructure dédiée. L'ensemble des données du Groupe est internalisé ou hébergé sur des infrastructures situées sur le territoire français. Le réseau est protégé par un firewall doté de mécanismes de protection contre l'intrusion et chaque poste est équipé d'un logiciel antivirus de forte notoriété. Les firewall et antivirus font l'objet de mises à jour périodiques.

Des tests de sauvegarde et de restitution des données sont réalisés régulièrement.

### **c) Outils de pilotage**

La Direction Financière pilote le processus budgétaire décliné pour la société mère et ses filiales. Le budget annuel est préparé en novembre pour l'année suivante. Au cours du premier semestre, une analyse des écarts entre les prévisions budgétaires de début d'exercice et les réalisations à date est effectuée. Cette analyse donne lieu, le cas échéant, à l'établissement d'un budget révisé. A fin octobre, la prévision de fin d'année est établie et actualisée mensuellement.

Les revues d'affaires hebdomadaires, réalisées par la Direction Générale, sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle de la société. Elles ont pour objectif de s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie commerciale, d'en évaluer sa pertinence et de l'adapter en fonction des besoins du marché.

Le suivi de l'activité opérationnelle, sous forme de tableaux de bord mensuels de suivi du chiffre d'affaires, et de reportings trimestriels contribue à la qualité et à la fiabilité des informations financières produites. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage par la Direction Générale.

Trimestriellement, la Direction Financière compare les informations comptables de la période avec les données prévisionnelles, et avec celles de la période précédente. Elle analyse les variations significatives et les présente à la Direction Générale.

Un Plan d'Action est mis place par la Direction Générale lorsque les résultats observés ne sont pas conformes à la stratégie définie.

### **d) Les processus opérationnels d'alimentation des comptes**

L'information comptable et financière publiée repose sur les procédures élaborées pour chaque flux de l'entreprise (achats, ventes, personnel...). La qualité de cette information s'appuie sur un certain nombre de critères parmi lesquels :

- la réalité (les opérations enregistrées concernent l'entité),
- l'exhaustivité (toutes les opérations ont été enregistrées),
- la séparation des exercices (enregistrement des opérations sur la bonne période),
- l'exactitude (enregistrement des opérations pour un montant correct),
- la classification (enregistrement des opérations dans les comptes adéquats),

qui se déclinent à l'ensemble des cycles.

L'ensemble des processus alimentant les comptes, notamment les ventes, les achats, les immobilisations, la paie, font l'objet de procédures spécifiques, de suivis, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation.

### **e) La clôture des comptes et la consolidation**

Le processus de clôture des comptes est encadré par des instructions précises et repose sur un calendrier détaillé diffusé à tous les collaborateurs concernés par ce process.

Afin d'optimiser les délais de clôture comptable, la formalisation et la planification des procédures d'arrêté s'appuient sur :

- La traçabilité des informations et une documentation suffisante permettant de s'assurer que les événements comptables survenant dans la société sont correctement identifiés et documentés,
- Les processus de suivi budgétaire et l'existence de dispositif d'analyse des comptes,
- La réalisation de pré-clôtures comptables permettant notamment d'identifier et de revoir en amont les catégories d'opérations significatives ainsi que les comptes qui leur sont associés,
- L'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et la planification d'intervention de spécialistes le cas échéant.

Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet, sur une base semestrielle, de vérifier notamment :

- le périmètre de consolidation,
- l'obtention des rapports des auditeurs des filiales consolidées,
- l'élimination des transactions internes,
- les retraitements liés aux normes IFRS,
- le bouclage de la situation nette et l'analyse des principaux retraitements entre les comptes consolidés et les comptes individuels.
- la preuve d'impôts.

Les tests d'impairment sont revus annuellement.

### **f) Communication financière**

Il existe un échéancier récapitulant les obligations périodiques du groupe en matière de communication comptable et financière aux marchés financiers avec la nature et l'échéance de chaque obligation périodique et les personnes responsables de leur établissement.

L'ensemble des informations communiquées aux marchés fait l'objet d'une revue de la Direction Financière, de la Direction Générale et du comité d'audit. Ils vérifient que la communication est effectuée dans les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, dont ils assurent une veille permanente.

### **g) Relation avec les Commissaires aux Comptes**

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées et la maison mère font l'objet au minimum d'un examen limité lors des clôtures semestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles par les commissaires aux comptes.

Deux fois par an, les commissaires aux comptes, le Président Directeur Général et le Directeur Financier se réunissent et échangent sur l'activité et les faits significatifs de la période écoulée. Leur analyse de l'évolution de l'entreprise pour la période à venir est également abordée.

Le Président Directeur Général et le Directeur Financier s'engagent, deux fois par an, ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils cosignent.

## **4 Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise**

### **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de Commerce, tel que modifié par l'ordonnance du 12 juillet 2017, il vous est notamment rendu compte dans ce rapport établi par le Conseil d'Administration:

- du code de gouvernement d'entreprise auquel la société se réfère et des dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général.

#### **4.1 Code de gouvernement d'entreprise**

Le Conseil d'Administration de QUOTIUM TECHNOLOGIES se réfère à la version consolidée du code AFEP-MEDEF de juin 2018.

Les principales recommandations du code AFEP-MEDEF de juin 2018 non appliquées à ce jour sont les suivantes :

- La mise en place d'un comité des rémunérations

Le Président Directeur Général de Quotium Technologies reçoit une rémunération fixe au titre de son contrat de travail. Il n'y a pas de rémunération versée au titre de son mandat social. Les autres mandataires sociaux, à l'exception de Monsieur Tibérini, n'ont perçu aucune rémunération directe ou indirecte de Quotium Technologies ou de ses filiales. Cette information est détaillée dans le rapport de gestion de la société Quotium Technologies.

- La limitation de la durée des mandats des administrateurs.

La société a décidé de maintenir la durée des mandats à 6 ans pour permettre aux administrateurs d'acquérir l'expérience de son domaine d'activité et la connaissance des spécificités de son entreprise et de son marché. La durée de mandat de 6 ans garantit aux administrateurs une totale liberté de jugement et d'expression en dehors de toute problématique de renouvellement de mandats.

Il est important de noter que la société se conforme aux recommandations du code AFEP/MEDEF sur les points clés suivants :

- la composition du Conseil d'Administration : 2 administrateurs indépendants sur 4 à la date de publication du présent rapport.
- la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'Administration approuvé par ce dernier le 18 avril 2012.
- L'évaluation annuelle du fonctionnement et des travaux du Conseil d'administration. La dernière évaluation a été faite lors du Conseil d'administration du 12/04/2018.

#### **4.2 Rôle du Conseil d'Administration**

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES est administrée par un conseil d'administration, qui conformément aux dispositions légales et statutaires, a pour fonction de mettre en œuvre les orientations

stratégiques définies par sa holding Technologies au travers du Comité d'orientation stratégique établi en son sein.

Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relevant de sa compétence légale. Il remplit les principales missions suivantes : il désigne les mandataires sociaux, choisit le mode d'organisation, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers l'examen des états financiers et des situations intermédiaires.

### **4.3 Composition du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'administration du 21 septembre 2015 a nommé Mme Elsane Guglielmino en qualité de Président Directeur Général de Quotium Technologies à compter du 1er octobre 2015 pour la durée restant à courir au titre de son mandat d'administrateur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2020 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'Administration de la société est composé de 4 administrateurs.

La liste des administrateurs de la société, comportant les mandats et fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, figure au paragraphe 2.1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle. Les exigences de l'article L.225-21 du code de commerce relatif au cumul des mandats des administrateurs sont respectées.

Deux administrateurs (Messieurs BOURRA et ALCABAS) sont indépendants selon la définition du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ils n'exercent pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et sont dépourvus de lien d'intérêt particulier avec ceux-ci. Le respect des critères d'indépendance tels que définis par le code AFEP/MEDEF est examiné chaque année.

M. ALCABAS, par son expérience professionnelle et ses compétences financières et comptables, est identifié comme le membre indépendant du conseil présentant des compétences particulières en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes.

Le taux de féminisation du Conseil d'administration (1 Femme et 3 Hommes), respecte l'écart de deux entre le nombre de membres de chaque sexe et est donc conforme aux obligations des sociétés cotées imposées par la loi du 27 janvier 2011 pour les Conseils d'Administration dont le nombre de membres est inférieur ou égal à 8.

### **4.4 Fonctionnement du Conseil d'Administration**

#### **4.4.1 Modalités de fonctionnement**

Elles sont définies par les statuts de la société.

#### Convocation du conseil

Le Conseil se réunit régulièrement sur convocation du Président. Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège de la société. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par tous moyens dans un délai raisonnable de 15 jours minimum.

### Information des administrateurs

Le Président du Conseil d'Administration communique aux administrateurs, dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission avant chaque séance du conseil et à tout moment de la vie de la société si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

### Délibérations du conseil

Le conseil délibère au minimum sur l'arrêté des comptes annuels, consolidés semestriels et annuels, et les conventions réglementées le cas échéant.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux des réunions sont soumis à l'approbation des administrateurs lors des conseils suivants. Ils résument les débats et précisent les décisions prises.

#### **4.4.2 Rémunérations**

Les rémunérations et avantages perçus par les mandataires sociaux au cours des exercices 2017 et 2018 sont présentés dans le rapport de gestion, au paragraphe 2.2.

Les mandataires ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat, mais au titre de leur contrat de travail et d'une convention de prestations de services techniques. Par conséquent, aucune résolution n'est soumise à l'approbation des actionnaires dans le cadre des say on pay ex ante et ex post prévus par les articles L. 225-37-2 et L. 225-100 II du Code de commerce.

Aucune résolution visant à attribuer des jetons de présence aux administrateurs n'a été consentie par l'Assemblée Générale au cours de l'exercice 2018. Pour rappel, la société n'a pas distribué de jetons de présence au titre des années antérieures.

#### **4.4.3 Règlement intérieur**

Le Règlement Intérieur a été soumis et validé par le Conseil d'Administration du 18 avril 2012.

#### **4.4.4 Limitations de pouvoirs du Président Directeur Général**

Le Conseil a conféré au Président Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ces pouvoirs devant s'exercer dans le cadre des dispositions statutaires, orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des règles d'éthique professionnelle.

#### **4.4.5 Travaux du conseil lors de l'exercice écoulé**

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois au cours de l'exercice écoulé (12 avril 2018, 30 mai 2018, 10 septembre 2018). Le taux de participation à ces conseils a été de 100%.

Les réunions du conseil ont porté principalement sur les sujets suivants :

- examen des comptes annuels et consolidés 2017
- examen de la situation semestrielle au 30 juin 2018.



Lorsque le Conseil d'Administration arrête les comptes annuels et semestriels, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles, par exemple les informations relatives aux opérations de clôture, aux estimations, et aux changements de méthode comptable et l'explication de la formation du résultat et de la présentation du bilan, de la situation financière et de l'annexe.

- adoption du rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- autorisation des conventions réglementées,
- incidence de la réforme de l'Audit et présentation du contenu des nouveaux rapports émis par les Commissaires aux Comptes,
- convocation de l'assemblée générale,
- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2018

#### **4.4.6 Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales**

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont définies par les statuts, disponibles au siège de la société sur simple demande.

L'article 18 « Assemblées Générales » des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale du 30 juin 2015 pour une mise en conformité avec les dispositions de l'article R 225-85 du Code du Commerce tel que modifié par le Décret 2014-1466 du 8 décembre 2014. Le droit d'assister, de se faire représenter aux assemblées ou de voter est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes au nominatif tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

#### **4.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une filiale**

Il n'existe pas de convention conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote et une filiale.

#### **4.6 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentations de capital**

Le conseil d'administration ne dispose pas de délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

#### **4.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont présentés au paragraphe 2.3 du rapport de gestion.

## **5 Honoraires des commissaires aux comptes**

L'information concernant les honoraires des Commissaires aux Comptes est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés (note 7.1). Les services Autres que la Certification des Comptes présentés dans ce tableau pour Grant Thornton et Cecaudit International représentent des diligences entrant dans le cadre de l'élaboration du Rapport des Commissaires aux Comptes au Comité d'Audit. Leurs mandats prennent fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos de l'exercice 2021.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote à l'exception de la résolution en matière d'augmentation de capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Le Conseil d'Administration

## Tableau de résultat des cinq derniers exercices de Quotium Technologies SA

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	2 643 850	2 643 850	2 643 850	2 643 850	2 643 850
Nbre des actions ordinaires existantes	1 652 406	1 652 406	1 652 406	1 652 406	1 652 406
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 971 956	3 386 773	3 155 663	2 856 573	2 836 996
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	240 253	2 084 263	1 367 708	1 171 949	674 597
Impôts sur les bénéfices	322 430-	569 961	18 742	419 417	308 664
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 584 112-	5 140 380	1 850 694-	1 047 870	525 728
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		0.92	0.82	0.46	0.22
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2.17-	3.11	1.12-	0.63	0.32
Dividende distribué à chaque action					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	16	10	9	8	8
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 248 974	646 928	689 701	654 002	588 031
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	485 943	322 474	289 109	286 930	258 712

## Texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte

### Partie ordinaire

**Première résolution** (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018*).— L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 525 728 euros.

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été engagée par la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**Deuxième résolution** (*Affectation du résultat*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, décide sur proposition du Conseil d'Administration d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 525 728 euros à hauteur de 10 088 € à la réserve légale, ce qui porte son montant à 264 385 €, soit 10% du capital, et le solde au report à nouveau dont le montant sera ainsi porté de 2 584 494 € à 3 100 134€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende, ni revenu, n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Troisième résolution** (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018*).— L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes consolidés concernant l'exercice clos le 31 décembre 2018, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 742 560 euros.

**Quatrième résolution** (*Approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce*). — L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

**Cinquième résolution** (*Renouvellement d'un mandat d'un administrateur*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique Bourra vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée et décide de renouveler ledit mandat pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice écoulé.

## Partie extraordinaire

**Sixième résolution** (*Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail*).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L.225-129-6, L.225-138-1, L.228-92 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail :

- 1) Délègue sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.
- 2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3) Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- 4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 100 000 euros. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société ;
- 5) Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans (ou de tout autre pourcentage maximum prévu par les dispositions légales applicables au moment de la fixation du prix), à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
- 6) Décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
- 7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

**Septième résolution** (*Pouvoirs*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.